



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2019**

Le Conseil communautaire s'est réuni en séance publique à l'amphithéâtre 400 de l'Université de la Nive à Bayonne, le samedi 13 avril 2019 à 9 heures 15, sur invitation en date du 5 avril 2019 adressée par Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président et affichée le 5 avril 2019. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de l'Agglomération.

**PRESENTS :**

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie (jusqu'à l'OJ N°14), ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANES Pascale, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre représenté par ETCHEBEHERE Marie-Hélène, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°24), BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien (jusqu'à l'OJ N°38), BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel représenté par AMESTOY-CLEDON Cécile, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu (jusqu'à l'OJ N°14), BERLAN Simone (jusqu'à l'OJ N°25), BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°38), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique (jusqu'à l'OJ N°5), BRAU-BOIRIE Françoise (jusqu'à l'OJ N°28), BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°24), CARPENTIER Vincent (jusqu'à l'OJ N°14), CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CHANGALA André représenté par SALDUMBIDE Sylvie (jusqu'à l'OJ N°14), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel (jusqu'à l'OJ N°6), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°14), DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°24), DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°19), DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée (jusqu'à l'OJ N°14), ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine (jusqu'à l'OJ N°14), ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°29), ETCHEPARE Philippe (jusqu'à l'OJ N°29), ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°24), EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, GALANT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°11), GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°14), GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, GUILLEMOTONIA Pierre, HARRIET Jean-Pierre représenté par DUPUY Gilbert, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°28), HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°24), IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, IPUTCHA Jean-Marie représenté par ARHANCET Virginie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°14), ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal,

LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°29), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°16), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine représentée par DUHALDE Jean-Michel, LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine (jusqu'à l'OJ N°5), LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°20), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°14), MOUESCA Colette (jusqu'à l'OJ N°28), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe (jusqu'à l'OJ N°11), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°3), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°27), ONDARS Yves, représenté par BISCAICHIPY Maite, ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°24), PEYROUTAS Maitena, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°29), SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°21), SANBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°24), SOROSTE Michel, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric (à compter de l'OJ N°4), UGALDE Yves, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BERCAITS Christian, BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, CASABONNE Bernard, CASTAIGNEDE Jocelyne, CAZALIS Christelle, CHASSERIAUD Patrick, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, ELGOYHEN Monique, ELIZALDE Iker, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHEMENDY Jean, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, FOURNIER Jean-Louis, GALLOIS Françoise, GAVILAN Francis, FIESCHI Pierre, GOMEZ Ruben, HARISPE Bertrand, HACALA Germaine, HEUGUEROT Daniel, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Henry, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LESPADE Daniel, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MIRANDE Jean-Pierre, MOTSCH Nathalie, NOUSBAUM Pierre-Marie, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange.

#### PROCURATIONS :

AGUERGARAY Léonie à ALDACOURROU Michel (à compter de l'OJ N°15), AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ALÇUGARAT Christian à ANES Pascale, ANCHORDOQUY Jean-Michel à DUBOIS Alain, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°27), BERGÉ Mathieu à ESPIAUBE Marie-José (à compter de l'OJ N°15), BERLAN Simone à BERARD Marc (à compter de l'OJ N°26), BIDEgain Gérard à NARBAÏS-JAUREGUY Eric, BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BOSCO Dominique à BARANTHOL Marc (à compter de l'OJ N°6), BRAU-BOIRIE Françoise à MILLET-BARBE Christian (à compter de l'OJ N°29), CARPENTIER Vincent à GAMOY Roger (à compter de l'OJ N°15), CASTAIGNEDE Jocelyne à DESTIZON Patrick, CHASSERIAUD Patrick à SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°24), DARASPE Daniel à ELHORGGA-DARGAINS Gaxuxa (à compter de l'OJ N°7), DARRASSE Nicole à BLEUZE Anthony, DAVANT Allande à ETCHEBEST Michel, DE PAREDES Xavier à ERGUY Chantal (à compter de l'OJ N°15), DEVEZE Christian à LAMERENS Jean-Michel (à compter de l'OJ N°25), ECHEVERRIA Andrée à CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°15), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°15), ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe à DURRUTY Sylvie, ESMIEU Alain à DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°19), ETCHEMENDY Jean à IRIART Jean-Pierre, ETCHEMENDY René à GOYHENEIX Joseph (à compter de l'OJ N°30), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°24), ETCHEVERRY Pello à ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°25), ETCHEVERRY Maialen à CLAVERIE Peio, ETCHEVERRY Michel à DONAPETRY Jean-Michel, FIESCHI Pierre à INCHAUSPE Beñat, GALANT Jean-Michel à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°12), GALLOIS Françoise à CARRERE Bruno, GASTAMBIDE Arño à GARCOITZ Robert (à

compter de l'OJ N°15), HACALA Germaine DE CORAL Odile, INCHAUSPÉ Henry à POYDESSUS Philippe, IRUMÉ Jean-Michel à IRUMÉ Jacques (à compter de l'OJ N°15), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OLÇOMENDY Daniel, HARISPE Bertrand à ERNAGA Michel, LAFITE Guy à LACOSTE Xavier (à compter de l'OJ N°30), LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°38), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°6), LISSARDY Sandra à TRANCHÉ Frédéric (à compter de l'OJ N°4), LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à DUBLANC Gilbert, MEYZENC Sylvie à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°21), MONDORGE Guy à SANSBERRO Thierry (à compter de l'OJ N°15), NEYS Philippe à SOROSTE Michel (à compter de l'OJ N°12), NOUSBAUM Pierre-Marie à IRIGOYEN Jean-François, ORTIZ Laurent à HAYE Ghislaine (à compter de l'OJ N°25), SAINT ESTEVEN Marc à MIALOCQ Marie-José (à compter de l'OJ N°30), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine, TRANCHÉ Frédéric à ECENARRO Kotte (jusqu'à l'OJ N°3).

Nombre de conseillers en exercice : 232

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 9 heures15.

Modalités de vote :

- Vote à main levée : OJ N°3, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41,42,43, 44, 45,46,
- Vote électronique : OJ N 4, 5, 6 ,7, 8, 9, 10, 11 ,12 ,13 ,14 ,15 ,16 ,17 ,18 ,19 ,20, 21 ,22 ,23 ,24, 29.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

J'ouvre la séance publique de ce jour et je vous remercie de bien vouloir prendre place. Mes chers collègues, nous avons dépassé largement le quorum, ce qui nous permet de commencer notre réunion. Je vois notre benjamin, André Larralde, qui va comme d'habitude nous dire avec le même enthousiasme, qu'il accepte d'être secrétaire de séance. Merci.

Avant de commencer notre séance, mes chers collègues, je voudrais que nous rendions un hommage, un hommage appuyé, à deux figures de notre territoire qui viennent de nous quitter après, l'un comme l'autre, un long combat contre la maladie. Nos pensées se tournent évidemment vers Madame Bernadette Jougleux, notre collègue maire de Cambo, qui siégeait à cette place, et, aussi, vers André Darraïdou, maire emblématique d'Espelette, de 1989 à 2006. Il fut, vous le savez, un président du Biltzar extrêmement ardent et un fervent défenseur d'une institution pour le Pays Basque. Il n'a pas économisé son énergie pour ce combat qu'il portait, avec d'autres, certes, depuis fort longtemps. C'est aussi, vous le savez, celui qui a lancé la démarche pour obtenir une AOC pour le piment d'Espelette, avec le succès que l'on sait. Je vous propose que nous adressions à leurs familles et à leurs proches, nos sincères condoléances et je vous propose que nous observions une minute de silence en leur mémoire.

**OJ N°1 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE PAR DELEGATION DU CONSEIL**  
**COMMUNAUTAIRE.**

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

**OJ N°2 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL PERMANENT DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE PAR DELEGATION DU CONSEIL**  
**COMMUNAUTAIRE.**

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est rendu compte au Conseil communautaire des délibérations adoptées par le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 12 mars 2019 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Madame Gaxuxa ELHORGA-DARGAINS :

Je souhaitais poser une question à propos de la délibération n°3. Vous avez constitué un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et je trouve que c'est une idée excellente. Le Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) fait toutefois la même chose depuis quelques années et fait partie du territoire d'énergie au niveau de la Nouvelle-Aquitaine. Aussi, je souhaiterais savoir si vous vous êtes rapproché du SDEPA. Merci.

Madame Martine BISAUTA :

Ce groupement, à l'origine, avait été mis en place par la Communauté d'agglomération Côte Basque Adour, lors de l'ouverture à la concurrence des fournisseurs d'énergie. Il y avait deux propositions : celle du SDEPA et une autre au niveau national. Ces deux propositions ne nous convenaient pas complètement et donc nous avons pris la décision à l'ACBA de nous regrouper et de porter notre propre projet de groupement de commandes, et d'en profiter pour inclure un lot relativement important en matière d'énergie 100 % renouvelable. Nous avons été satisfaits du résultat obtenu, tant sur le plan financier que sur la maîtrise du dispositif.

Quand il y a eu un avenant, il y a un peu plus d'un an, certains d'entre vous se sont rapprochés, notamment de moi, pour demander s'il était envisageable d'intégrer ce groupement de commandes. À l'époque, c'était un peu compliqué parce qu'il s'agissait d'un avenant et il n'était pas possible de donner satisfaction à certaines communes et pas à d'autres. Nous nous sommes donc engagés à faire une proposition aux communes lors du renouvellement de la convention.

Bien entendu, les communes sont complètement libres de faire le choix qu'elles souhaitent, mais puisque certaines s'étaient déclarées intéressées, il n'y avait pas de raison de ne pas répondre à ce souhait. Nous avons donc renouvelé un groupement de commandes, avec des lots qui sont maintenant très conséquents, qui font que nous sommes la première collectivité en France en apport d'énergie 100 % renouvelable au sein d'un contrat collectif.

Il appartient à chacun de se déterminer. Nous ne sommes pas en concurrence avec le SDEPA. Ceux qui ont souhaité nous rejoindre l'ont fait et ceux qui ont souhaité continuer avec leurs contrats intérieurs l'ont fait également, en toute liberté et responsabilité. Voilà les éléments que je peux donner, Monsieur le Président, sur ce dossier.

**OJ N°3 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE**  
**POUR L'ACCESSIBILITE.**

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY

En propos introductif, je souhaite vous rappeler que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les territoires de plus de 5000 habitants. A ne pas confondre avec les commissions communales. Il y en a 14 sur notre communauté d'agglomération au Pays Basque. En parcourant le document de manière transversale et rapide, vous voyez qu'au niveau des membres de la Commission, tous les pôles, toutes les commissions territoriales, sont représentés. Vous avez à chaque fois un titulaire et un suppléant. Le syndicat des mobilités fait également partie de cette CIA, ainsi que des associations qui représentent tous les types de handicaps, moteur, visuel, auditif et cognitif.

Et, à la manœuvre, en cheville ouvrière, je le dis d'ores et déjà parce que vous êtes un certain nombre à avoir pris contact directement avec elle, Madame Claire Sarthou, avec toute son expertise. Une expertise remarquable, remarquée et appréciée, je crois, par énormément d'élus qui sont présents ici. Elle participe également aux instances techniques nationales, ce qui fait que vous avez souvent eu des conseils très rapides, avec une réactivité, moi en tout cas, qui m'a impressionné dès le début.

En 2018, six objectifs ont été retenus. L'objectif n°1, vous le voyez en page 14, concerne les actions de communication sur l'existence et le rôle de la commission intercommunale pour l'accessibilité et de son groupe de travail. Un groupe de travail a en effet été mis en place, constitué d'élus et de représentants de structures spécialistes du handicap.

L'objectif n°2 : mettre en place le réseau regroupant la commission intercommunale et les commissions communales pour l'accessibilité, favoriser la mutualisation. Il s'agit de travailler collectivement, de co-construire, de constituer un réseau CIA/CCA.

En objectif n°3, c'est accompagner la mise en œuvre du nouveau site Internet de la Communauté Pays Basque, qui répond au niveau AA du Référentiel général Accessibilité pour les Administrations.

L'objectif n°4 a été de recenser les Agendas d'Accessibilité Programmée, les fameux AD'AP et les PAV, les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics existants. Ce travail est aujourd'hui réalisé. Vous savez la cartographie, avec les tableaux des données, notamment pour les ERP qui sont situés sur nos communes. Il s'agit d'une photo à un instant « t ».

L'objectif n°5, c'est d'accompagner le suivi du Schéma Directeur d'Accessibilité, notamment pour le compte du Syndicat des Mobilités.

Et enfin, l'objectif n°6 : mettre en place le module de formation pour le personnel d'accueil.

Je vous ai parlé d'un groupe de travail au sein de la CIA ; celui-ci a organisé plusieurs formations. 120 personnes y ont participé. Une deuxième session est prévue en 2019 dans la continuité.

Je voudrais évoquer également la technologie de LiFi. Nous sommes un territoire pilote sur ce dossier. LiFi en fait, c'est le Wi-Fi, mais sans les ondes, par la lumière. Nous allons réaliser des essais pour vérifier si cette technologie au service de l'accessibilité est performante ou pas.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix cette délibération, à main levée. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

#### **OJ N°4 – FINANCES.**

#### **REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

À titre liminaire, je voudrais dire quelques mots rapides puisqu'évidemment, le vote du budget est un moment majeur dans la vie de toute assemblée délibérative. D'ailleurs, si l'assemblée délibérative conserve toujours la compétence pour voter les budgets, c'est bien qu'il s'agit d'un moment fondateur et tout à fait solennel. Ce moment l'est d'autant plus cette année que le budget 2019 est à la fois un budget de continuité certes, continuité des services, mais aussi un budget de référence. Je dis bien de référence pour la construction de la Communauté Pays Basque, désormais consolidée, après le processus de fusion et d'harmonisation des compétences. Je fais référence aux décisions que nous avons prises le 15 décembre dernier, où nous avons donc adopté 21 politiques publiques. L'enjeu de cette construction budgétaire 2019, c'est déjà non seulement de poursuivre le travail de fond que nous avons engagé depuis la création de la Communauté, mais aussi d'amplifier, je dis bien d'amplifier la dynamique de notre jeune, encore jeune communauté, pour relever avec force les défis de notre territoire.

Je souhaite d'ailleurs remercier les élus du Conseil exécutif, je dis bien tous les élus du Conseil exécutif qui prennent évidemment à bras le corps les dossiers et les projets. Ils sont bien sûr, chacun en ce qui les concerne, par leur délégation, directement à l'origine des propositions qui nous sont faites ici. Ce collectif, je voudrais le dire ici, marche bien et fait face à tout. Je veux attester ici de cet immense travail réalisé par chacun d'entre eux dans leur domaine. Je salue aussi le travail des maires et de tous les conseillers puisqu'évidemment, vous êtes le socle de l'action et de l'ambition de notre Communauté qui œuvre évidemment, principalement, pour ses communes membres.

L'engagement et la performance sont au cœur de nos actions, en particulier celles des agents communautaires. Je veux ici aussi les en remercier, car ils rendent possible la mise en œuvre au quotidien de notre projet pour le Pays Basque. Remercier aussi le directeur général des services qui n'est pas parmi nous depuis bien longtemps, puisqu'il a pris ses fonctions au début du mois de septembre, et qui est complètement immergé, je n'ai pas dit noyé, immergé dans les dossiers nombreux qu'il a découverts. Et puis bien sûr, l'équipe des directeurs généraux adjoints, ils sont sept comme vous le savez, et toutes les équipes qui les entourent.

J'évoque ceci en introduction car je vois bien parfois l'impatience qu'il y a, de la part d'un certain nombre d'entre nous, et je fais partie de ceux-là d'ailleurs, à vouloir avancer vite. Nous n'avons que deux ans. Quand on commence un mandat municipal, on a six ans. Et on trouve que c'est court. Trop court pour mener surtout, les grands projets. Et nous n'avons eu que deux ans pour mettre en place ce que nous avons mis en place. Ce budget vient en point d'orgue. Parce que c'est la première fois que nous avons un document budgétaire qui vient faire écho aux politiques publiques que nous avons décidé de prendre. Ce budget aurait pu être un budget timide. Puisque nous avons décidé, depuis le départ, de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce budget aurait pu être un peu réducteur. Il aurait pu être un budget de continuité simplement des services publics que nous avons déjà dans nos intercommunalités. Ce n'est pas du tout le cas. Ce budget n'est pas timide et en même temps il est sain, il est robuste. Il sera présenté par mes collègues dans quelques instants, car ne l'oublions pas, la maîtrise budgétaire doit être la clé de voûte de nos actions et de nos projets. Si nous n'avons pas une maîtrise budgétaire, nous ne pouvons pas aller loin. C'est ce que l'on retrouve, en tout cas je l'espère, dans le budget qui va nous être présenté dans quelques instants.

Nous avons trois fils conducteurs dans cette présentation. C'est d'abord la maîtrise de notre épargne, en nous appuyant sur le dynamique de certaines recettes ; oui, nous avons des recettes dynamiques. C'est d'ailleurs parce qu'elles sont dynamiques que nous pouvons éviter une augmentation des taux. On ne pourra peut-être pas le faire longtemps. Nous sommes un pays attractif, pas besoin de le dire, et donc, les taxes sont toujours la résultante à la fois de la vitalité économique et démographique d'un territoire.

Nous voulons réaliser un niveau d'investissement élevé avec une mobilisation raisonnée d'emprunt. On dira toujours que l'on fait trop d'emprunts. Là aussi, c'est la même chose : si on veut avoir de l'ambition, il faut aussi forcément jouer sur le registre de l'emprunt. Quand je dis jouer, je ne veux pas dire abuser, parce qu'il y a des limites qu'on n'atteint pas. Loin s'en faut.

Il faut aussi, troisième point, déployer une stratégie financière pluriannuelle. Pourquoi ? Parce qu'il faut donner de la lisibilité à notre action ; Parce que l'impatience qui est parfaitement légitime, il faut y répondre par une pluri annualité. Il n'est pas interdit d'avoir des projets. Partout. Il n'est pas interdit de réfléchir et de faire des propositions. Partout. Mais bien sûr, il arrive un moment où le principe de réalité nous rattrape, bien sûr ; tout ne peut pas se faire en même temps. D'ailleurs on ne le fait pas dans nos communes. Comment pourrions-nous le faire à la Communauté Pays Basque ? Cela relève donc d'une stratégie financière pluriannuelle. Et c'est vrai qu'il faut absolument, le plus rapidement possible, entrer sur le régime des AP/CP, c'est-à-dire inscrire dans la durée les investissements, ce qui permet à chacun des territoires de bien voir à quel moment les projets qui lui tiennent à cœur vont pouvoir recevoir un début de réalisation, dans un contexte budgétaire toujours contraint.

Il faut donner de la lisibilité aux actions engagées au quotidien, au service des habitants. Beaucoup de personnes viennent nous voir, ils nous demandent comment leurs enfants vont être accueillis en crèche. Ils nous demandent aussi de délivrer une eau de qualité irréprochable. Ils nous demandent aussi de collecter et de trier des déchets de manière sélective, d'offrir des solutions de mobilité. Ces services sont essentiels. Mais, il faut également mettre en place une politique d'investissement.

Une politique d'investissements soutenue sur notre territoire, c'est pour cela que la Communauté d'Agglomération a été créée. Nous sommes plus fort ensemble et l'on peut faire des investissements que l'on n'aurait peut-être pas pu imaginer autrement.

Il s'agit par exemple de la réalisation des projets universitaires. Nous sommes, ici, un des premières régions de France à avoir le meilleur taux de réussite au baccalauréat. Nous sommes, en même temps et paradoxalement, le territoire où les enfants ne poursuivent pas l'enseignement supérieur au-delà du baccalauréat. Pourquoi ? Le Recteur de l'Académie a réalisé, sur notre demande, une étude qui nous a permis de voir qu'en réalité, nous n'avions pas d'offre universitaire suffisante. Nous sommes dans un département où ces offres ont été polarisées, en particulier sur la partie béarnaise, à Pau. Alors que notre population est équivalente à celle du Béarn, on constate un rapport quasiment de 1 à 3 voire de 1 à 4 entre les moyens dont on dispose par rapport à nos voisins béarnais. Ce n'est pas acceptable. Si l'on veut favoriser les offres d'enseignement et de formation, il nous faut forcément des moyens. Et l'État ne fournit plus de moyens. Nous sommes propriétaires de cet amphithéâtre. Il n'y aurait pas eu d'ailleurs d'université à Bayonne, si nous n'avions pas, l'ancienne communauté Côte Basque-Adour, décidé de remettre à titre gratuit ces bâtiments. Nous devons prendre notre destin en main. Et ce que je viens de dire pour la réalisation des projets universitaires l'est autant pour d'autres sujets. Permettre à nos enfants de savoir nager, c'est aussi un objectif du Gouvernement. Nous avons déjà huit piscines. Il faudra certainement en construire d'autres. C'est la même chose pour les maisons de santé ! Il faut construire des maisons de santé, nous avons des projets en cours. Ceci sera expliqué tout à l'heure.

Ceci est tout aussi vrai pour le financement du logement. Nous sommes un territoire tellement attractif que, si nous ne menons pas des politiques publiques volontaristes, nos enfants seront chassés de leurs territoires. Et cela, ce n'est pas possible. De la même manière d'ailleurs, que les agriculteurs qui ne peuvent exercer leur activité sur ces terres. Cela aussi nous ne pouvons pas l'accepter. Il nous faut une politique volontariste, et cela suppose aussi des moyens.

Pour le très haut débit, il faudra encore quatre à cinq ans pour que tout le territoire du Pays Basque soit couvert. Mais encore fallait-il commencer ! Le département a pris l'initiative de cette démarche, et c'est très bien, et nous le suivons dans ce domaine.

Ce budget, vous l'avez bien compris, reflète l'élargissement du périmètre d'intervention communautaire, et aussi l'augmentation des investissements. 43 %. Je dis bien 43 % de ces investissements concernent des projets nouveaux. C'est en cela que ce premier budget véritable de notre Communauté d'Agglomération est assez novateur. 43 %, ce sont des projets que nous n'avions pas engagés. Il y a bien sûr des domaines dans lesquels les investissements sont plus importants que dans d'autres. Ces investissements-là concernent par exemple le cycle de l'eau, l'assainissement et l'eau potable. Je veux parler aussi des eaux pluviales urbaines, ainsi que de la GEMAPI, qui commence à peine sa phase opérationnelle, mais qui sera un sujet très important, et puis bien sûr tout le secteur de l'économie. Nous avons une responsabilité économique majeure. Nous sortons d'une réunion de la Conférence des maires, où l'on parlait du foncier économique. Nous n'avons pas assez de foncier économique au Pays Basque. Il faut se le dire, il faut se le répéter. Si l'on veut que nos enfants puissent trouver, pas seulement des logements, mais aussi des emplois, le plus proche possible de leur domicile, encore faut-il pouvoir recevoir les entreprises. Nous sommes un pays attractif. Il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas y parvenir. Et puis enfin, et je termine vraiment cette fois, l'action territoriale, c'est aussi l'aide que l'on doit apporter aux communes dans le cadre de leur programme d'investissement. Ce qui explique l'ouverture de nouveaux fonds de concours à hauteur de dix millions d'euros sur trois ans, je dis bien dix millions d'euros sur trois ans, orientés vers les communes rurales.

Le budget 2019 est donc un budget qui tient les engagements pris sur les 21 politiques publiques. Évidemment, avec un niveau d'ambition différent suivant les politiques. C'est aussi un budget qui répond déjà aux défis et aux ambitions mis en avant par les travaux sur le Projet communautaire.

Voilà ces quelques propos liminaires que je voulais tenir pour donner une résonance politique à la présentation de ce budget 2019, qui sera donc faite par Kotte Ecenarro et Francis Gonzalez.

**OJ N°4 – FINANCES.**  
**REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 201 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 2  
Ne prend pas part au vote : 2  
Non votants : 4

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 014 ARROSSAGARAY Pierre, 029 BERTHET André, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 218 SECALOT Michel.

**OJ N°5 – FINANCES**  
**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL.**

Rapporteurs : Messieurs Kotte ECENARRO et Francis GONZALEZ

Monsieur Kotte ECENARRO :

Notre budget principal s'équilibre à 231 140 000 euros en fonctionnement, et à 114 320 000 euros en investissement. Ce budget 2019 intègre les dépenses et recettes de l'ancien budget annexe des ordures ménagères, et celles du Syndicat Mixte du Centre européen de Fret. En fonctionnement. La section de fonctionnement est très largement financée par les recettes fiscales, comme on peut le voir sur le graphique, puisqu'elle représente près de 73 % des recettes locales. Néanmoins, celles-ci sont partiellement reversées aux communes, pour 51 600 000 euros, notamment au titre des attributions de compensation, et à l'État pour 10 240 000 euros dans le cadre du FNGIR. De même, la taxe de séjour perçue par l'Agglomération est entièrement reversée au nouvel Office de Tourisme du Pays Basque.

Monsieur Francis GONZALEZ :

Sur les 168 690 000 euros de recettes fiscales, la Communauté en conserve 105 millions. La dynamique des bases fiscales permet cette année encore de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Le produit de la taxe d'habitation évolue de 3,15 %, et se situe à 5 320 000 euros. La cotisation foncière des entreprises s'élève à près de 39 460 000 euros. La CVAE connaît une évolution particulièrement importante cette année, avec près de 1,9 million de recettes supplémentaires, soit + 10 % pour atteindre globalement 20 600 000 euros. Pour la première fois, la totalité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est inscrite au budget principal. Comme rappelé dans la délibération du vote de taux, le zonage a été supprimé et l'ensemble du territoire sera désormais soumis à une taxe au taux unique, fixé à 10,10 %, représentant une recette de l'ordre de 47 700 000 euros. Les autres produits fiscaux sont plus marginaux, avec 1 590 000 pour les taxes foncières, 1 770 000 pour les IFR, 4 millions de 360 000 pour la TASCOM et enfin, 490 000 euros pour la taxe additionnelle sur le foncier non bâti.

Monsieur Kotte ECENARRO :

Les dotations et participations s'élèvent à 37 millions d'euros, dont la DGF, qui à elle seule représente plus de 27 millions d'euros. Les recettes de produits des services s'établissent à 18 540 000 euros. Elles comprennent, pour une grande partie, les remboursements des mises



à disposition de personnel, entre budgets ou collectivités, pour 11 830 000 euros, et les recettes de la tarification de nos services publics. Enfin, les autres recettes de fonctionnement, soit 6 880 000 euros se décomposent pour : 4 400 000 euros de résultat de fonctionnement 2018 affectés en fonctionnement, 1 100 000 euros de revenus des immeubles, 1 380 000 de recettes diverses ou exceptionnelles.

En dépenses de fonctionnement, le poste le plus important concerne les atténuations de produits pour 63 640 000 euros, qui correspondent aux reversements de fiscalité que nous avons déjà évoqués, notamment les attributions de compensation du FNGIR. Viennent ensuite les charges de gestion courante, avec 60 670 000 euros, en augmentation du fait de l'intégration des dépenses du budget annexe des ordures ménagères, puisque ce chapitre de Bil Ta Garbi pèse 21 770 000 euros. La progression de ces charges s'explique également par la prise de compétence financement du SDIS, et la reconnaissance de l'intérêt communautaire du conservatoire Maurice Ravel. Le détail de l'ensemble des contributions aux organismes de regroupement et des subventions aux associations est annexé aux documents budgétaires.

Les charges de personnel brutes sont inscrites au budget 2019 pour un montant de 51 350 000 euros, et représentent 24,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Parallèlement, les recettes s'élèvent à 11 830 000 euros, sont portées au compte 7084 de remboursement des mises à disposition. Ce qui situe les charges nettes de personnel du budget principal à 39 520 000 euros, soit 19 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce taux reste inférieur aux EPCI ayant des caractéristiques similaires. Enfin, les charges à caractère général s'élèvent à 27 940 000 euros. Elles comptabilisent les dépenses de fournitures fluides ou prestations de services nécessaires au fonctionnement des services et des frais financiers, à hauteur de 3 980 000 euros. Le solde entre dépenses et recettes de fonctionnement est porté à l'autofinancement de la section d'investissement. Il atteint cette année 23 390 000 euros. Avec des propositions de dépenses, la CAPB a trouvé un compromis qui répond à la fois, à l'ambition du déploiement de ses politiques publiques et à ses objectifs de respect du contrat signé avec l'État en juin 2018, sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

En section d'investissement. La section d'investissement s'équilibre à 114 320 000 euros, dont 103 180 000 euros de dépenses réelles. Le budget principal 2019 compte 84 millions de dépenses d'équipement, dont 14 710 000 de restes à réaliser des années antérieures. Parmi les crédits nouveaux, 42 millions d'euros proviennent de crédits de paiement sur des autorisations de programmes déjà votés. Au-delà, il est proposé de créer 23 nouvelles autorisations de programme, pour un montant total de 37 730 000 euros. Dont 6 520 000 de crédits de paiement 2019. L'ensemble des autorisations de programmes à créer, révisées ou annulées, est détaillé dans le rapport spécifique aux autorisations de programmes.

Les crédits nouveaux, hors autorisations de programmes et hors restes à réaliser, s'élèvent à 23 210 000 euros. Ces investissements sont répartis par politiques publiques de la façon suivante :

Économie : 18 180 000 euros. On note à l'intérieur de ces 18 millions, l'enseignement supérieur pour 10 millions d'euros, avec l'importante opération Cœur de campus, les subventions pour l'ESTIA III ou l'opération des plateaux de la Nive. On note également le développement économique, pour 4 750 000 euros, dont les travaux dans les pépinières ou les travaux de requalification de zones. À noter que ce chiffre n'intègre pas les travaux d'aménagement des nouvelles zones portés sur les budgets annexes dédiés, le tout pour un montant de 9 330 000 euros.

Sur le volet agriculture, 2 700 000 euros, avec la mise en place de l'outil foncier des aides à l'immobilier d'entreprise et les appels à projets Ferme expérimentale.

Sur le volet tourisme. 1 350 000 euros. On retrouve l'aménagement du col de Lizarieta, l'atelier de l'espadrille ou les travaux sur les châteaux de Guiche et de Bidache.

Les actions liées au cycle de l'eau représentent 12 490 000 euros, dont 10 160 000 euros de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales. 1 360 000 euros pour les cours d'eau et bassins versants, et 970 000 euros pour le littoral et les milieux naturels.

L'action foncière représente un budget de 10 720 000 euros, et les services à la population, des budgets à hauteur de 9 850 000 euros qui incluent, en matière de cohésion sociale, 40 000 euros. Les principaux investissements concernant la Banque alimentaire du Pays Basque, l'aménagement des crèches, les trois maisons de santé en cours de construction en Soule et

à Amikuze, et la cuisine centrale à Bidache. Cela inclut également les équipements sportifs et de services qui s'élèvent à 5 360 000 euros, dont la piscine d'Amikuze, les maisons de services au public et les chenils. Ainsi que 560 000 euros qui sont prévus pour les équipements culturels essentiellement du matériel et des travaux sur les médiathèques et sur le site de Saint Crouts.

L'aménagement et l'habitat : ce chapitre représente un montant de 8 580 000 euros avec notamment la réalisation des documents d'urbanisme et les subventions habitat.

La collecte et le traitement des ordures ménagères nécessitent 8 300 000 euros d'investissement dont les travaux sur les déchèteries, le renouvellement des flottes de camions de collecte et l'achat de conteneurs et autres collecteurs.

La mobilité verra inscrire un montant de 8 060 000 euros qui comprend essentiellement la subvention pour le tram' bus.

Sur le chapitre ingénierie communautaire aux territoires, développement urbain et rural, 6 060 000 euros seront inscrits avec notamment les premiers crédits de paiement des trois nouveaux fonds de concours aux communes pour un montant de 10 millions d'euros sur trois ans.

Enfin, non classables par politique publique, 5 580 000 euros pour les investissements supports dont 3 020 000 euros pour les systèmes d'information.

Pour conclure sur les dépenses réelles d'investissement, le remboursement du capital de la dette s'élève à 14 450 000 euros. Les investissements 2019 sont financés au travers de : tout d'abord le fonds de compensation de la TVA pour 10 610 000 euros et subventions d'équipement pour 5 880 000 euros dont 1 670 000 euros pour la réhabilitation de la piscine d'Amikuze et 890 000 euros pour la halle créative à Saint-Jean-de-Luz. Il y a également le remboursement des avances remboursables des ZAE pour un montant de 2 280 000 euros, ainsi que des cessions d'actifs pour un total de 2 310 000 euros. À cela s'ajoutent l'affectation à l'investissement d'une partie du résultat de fonctionnement de 2018 pour 17 650 000 euros et 970 000 euros de recettes des opérations pour compte de tiers. Enfin, compte tenu de l'autofinancement et des recettes qui viennent d'être évoquées, le financement des investissements de l'année 2019 nécessiterait un emprunt nouveau de l'ordre de 49 580 000 euros.

Au vu de ces propositions, il est possible de calculer les indicateurs financiers suivants. Une épargne brute pour un montant prévisionnel de 18 620 000 euros, soit un taux de 8,22 % des recettes réelles de fonctionnement et une épargne nette prévisionnelle de 4 240 000 euros, soit 1,87 % des recettes réelles de fonctionnement et enfin une capacité prévisionnelle de désendettement qui s'élèverait autour de 9,4 années.

Monsieur Mathieu BERGE :

Merci Monsieur le Président. Une synthèse de ce budget est assez difficile à effectuer, car le document est davantage construit comme un outil de communication que comme un outil d'analyse budgétaire. Pour commencer, c'est bien le budget 2018 qui intégrait l'effet fusion et non celui de 2019. Le budget 2017 ayant été construit en agrégeant les budgets des 10 anciennes intercommunalités. Seule l'identification des 21 politiques publiques est aujourd'hui nouvelle. Pour résumer ce budget et la situation de la CAPB, je dirais qu'il n'y a pas que la gouvernance qui est tendue, les finances également et le Président aussi, vu son introduction et ses précautions de langage. Vous disiez, Monsieur le Président, le budget s'appuie sur une dynamique des recettes. Sans ces recettes fiscales nouvelles inespérées en 2019, le budget aurait été complexe à boucler. Concernant le montant des investissements présenté comme un des moteurs économiques du Pays Basque, ceci est pour le moins flatteur, 150 millions tous budgets confondus et consolidés certes, mais si nous en ressortons les investissements rattachés aux budgets eau, assainissement, déchets et zones d'activités économiques, aménagement avant la revente et qui ne sont que la reprise de programmes des anciennes intercommunalités, nous sommes très loin du budget d'une Agglomération de projets comme votre document de communication budgétaire l'affirme. Il nous tarde de découvrir le déploiement d'une stratégie financière pluriannuelle en matière d'investissements dont il est fait référence et dont la trajectoire post 2020 sera intéressante à observer.

Je vais reprendre quelques éléments sur les ratios financiers. En fonctionnement pour la partie recettes, les recettes fiscales sont la très bonne nouvelle, presque la planche de salut du budget comme l'a présenté Francis Gonzalez. + 3,15 % de base de taxe d'habitation, + 3,70 % des bases de foncier bâti et surtout + 10,03 % des bases de CVAE, c'est-à-dire en volume 1,9 million d'euros. De ce fait, nous avons une explosion des recettes fiscales. C'est la réalité, puisqu'elle passe de 155, 1 à 168,6 millions d'euros, plus 13,5 millions d'euros. Heureusement, car pour la partie dépenses même si les intérêts de la dette évoluent très légèrement à la baisse, les charges de personnel explosent aussi. Nous ne sommes pas surpris. De 44,5 millions, nous passons à 51,3 millions d'euros dont 39,5 restent à la charge du budget principal. C'est-à-dire en volume + 6,9 millions d'euros. Les autres charges de gestion évoluent surtout par le jeu de l'intégration cette année du budget des déchets au budget principal et au versement logique d'une subvention à Bil Ta Garbi. Nous constatons aussi que les enveloppes au Syndicat des mobilités et au SDIS flambent. Au final, l'épargne brute prévisionnelle, et vous me corrigerez monsieur Ecenarro, n'est que de 18,6 millions d'euros et une fois déduite la charge de la dette en capital, l'épargne nette est de 4,2 millions d'euros, c'est-à-dire 1,87 % des recettes réelles de fonctionnement autant dire rien du tout. Et c'est ce que nous verrons quand nous parlerons justement du recours à la dette.

En matière d'investissement, pour la partie dépenses, 88,4 millions d'euros en réel pour 2019 contre 84,2 en 2018. Seuls 48 millions d'euros ont été réalisés en 2018. L'emprunt à mobiliser passe donc de 46,5 à 49,5 millions d'euros. Si nous rapprochons ce chiffre à celui du montant des emprunts votés en 2018, mais dont seuls 11 millions ont été mobilisés, c'est donc 80 000 d'euros de dettes nouvelles qui vont être progressivement enregistrées. Et là je reviens à la notion d'autofinancement, avec un autofinancement net de 4,2 millions d'euros, nous sommes donc bien loin d'un budget responsable et ambitieux. Les comptes sont équilibrés, mais pour combien de temps ? Notamment avec un ratio de désendettement de 9,4 ans, nous savons tous que la limite est à 12 ans, et au bout de 2 ans nous sommes à 9,4 ans.

En conclusion, la CAPB, après seulement 2 ans de fonctionnement, est, sauf à constater année après année de bonnes nouvelles fiscales, dans une situation budgétaire très tendue, avec des réalisations et des prévisions de réalisation assez éloignées de l'ambition affichée et communiquée. Donc au moment où nous commençons à débattre de la gouvernance, je pense que nous aurons également à débattre du devenir financier de notre Communauté. Je vous remercie.

Monsieur Kotte ECENARRO :

L'épargne brute est bien à 18,6 millions et l'épargne nette à 4,2 millions. Mais elle aurait pu être plus forte effectivement si nous avions fiscalisé. Le Président a rappelé que nous étions sur le régime de la prudence. Il ne faut pas oublier que dans certaines petites communes, pendant des années, on n'a pas fiscalisé ; dans les plus grosses, on sait, en tout cas en début de mandat, que c'est un signe fort. Il ne faut pas se priver d'une fiscalité parce que cela donne la possibilité de dégager une capacité d'autofinancement et d'investir par la suite.

Je ne vois pas pourquoi dans les investissements totaux de 150 000 000 euros, il faudrait que nous enlevions tout ce qui concerne l'investissement sur l'eau, près de 20 000 000 euros, l'investissement sur l'assainissement, près de 23 000 000 d'euros, l'investissement sur le pluvial et autres thèmes de l'eau, pour 10 000 000 d'euros. Je crois que dans nos communes, sur nos territoires nous avons besoin d'eau, d'assainissement, de gestion du trait de côte, tout cela dans le cadre des contrôles d'eau de baignade en particulier. Je crois qu'il y a là une vraie dynamique d'investissement. Je pense que chacun de nos territoires est gagnant de ces investissements.

Les charges de personnel, elles évoluent, mais ce n'est pas une nouvelle je dirais. On en a parlé lors du débat d'orientation budgétaire puisqu'effectivement on dit toujours et nous sommes plusieurs à le dire d'une manière ou d'une autre que l'on aimerait que nos dossiers passent plus vite et on s'aperçoit quand même qu'il nous faut aussi des compétences en interne que l'on n'a pas. C'est effectivement une année où l'on a procédé à des recrutements et où nous payons aussi en année pleine des recrutements qui ont été faits l'année précédente.

Cette évolution n'est pas dramatique surtout, comme tu l'as fort justement dit, une bonne partie de ces frais de personnel font l'objet d'une répercussion sur les budgets annexes. De mon point de vue en tout cas je souscris à la notion d'une ambition politique affichée pour notre institution.

Monsieur André LARRALDE :

Je renouvelle ma question par rapport aux aides aux communes. Nous allons voter des millions d'euros pour trois ans. Si une commune fait une demande dès cette année, sur quels critères jugera-t-on pour lui attribuer cette dotation ? Vous parlez aussi des taux d'imposition. Je pense qu'il faut vraiment être très prudent. Certaines taxes et taux d'imposition ont augmenté ce qui a pu pénaliser nos petites entreprises locales ou artisans, qui ont vu leur facture très fortement majorée, notamment la CVAE. Oui il faut investir mais il faut faire attention quand même à tout cela, surtout dans le contexte actuel où toutes nos dépenses publiques doivent être justifiées. Une question complémentaire : où en est-on du dossier relatif à la voirie intercommunautaire.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Effectivement pour les règlements d'intervention, nous ne sommes pas encore prêts. Nous commençons à instruire des dossiers. Il nous faudra affiner la manière d'appréhender ces dossiers pour qu'ils soient jugés et appréciés équitablement selon l'intérêt général. Sur la fiscalité, je ne peux que souscrire à ce qui a été dit. La volonté aujourd'hui exprimée dans les faits par la Communauté d'agglomération, c'est de ne pas fiscaliser. Mais je rappelle simplement que l'on ne peut pas à la fois demander d'avoir une capacité d'investissement et de ne pas fiscaliser.

Monsieur Arnaud FONTAINE :

Monsieur le Président, bonjour à tous. Je m'excuse déjà d'intervenir parce que je ne le fais pas de gaieté de cœur. J'ai l'impression de me répéter et de dire toujours la même chose, mais je n'ai pas forcément les réponses et je ne sais toujours pas dans quelle instance il faut que l'on s'adresse. Parce que parfois, nous sommes reçus par les grands argentiers de la communauté de manière très polie et je les remercie. Ils sont amis d'ailleurs. Au niveau de la CLECT, finalement c'est une instance où l'on ne fait que voter des montants, il n'y a pas de débat politique. Et puis finalement dans les assemblées communautaires. Donc, c'est compliqué d'intervenir, c'est pour cela que je vous dis que je ne le dirai pas de gaieté de cœur.

J'avais fait des demandes anciennes concernant notamment les attributions de compensation, je n'ai pas forcément eu les réponses. Je pense qu'elles viendront, en temps et en heure. Je sais qu'il y a beaucoup de travail pour tout le monde et ce n'est pas simple de répondre à tous et rapidement. Mais les dernières fois je suis intervenu, c'était par rapport à la taxe GEMAPI. J'interviens de nouveau par rapport à cette taxe parce qu'elle me semble sincèrement indispensable, parce que si le législateur l'a votée et nous l'a donnée en possibilité, c'est qu'il a bien mesuré que la compétence sur la gestion des milieux aquatiques intéressait tout le monde, même ceux qui n'avaient pas forcément une berge de rivière en bordure de son territoire. Elle devait intéresser tout le monde au point que tout le monde devait la financer. Aujourd'hui, nous ne l'avons pas mis en place, contrairement à certains autres territoires, je pense notamment en Béarn des Gaves. Ils l'ont mis en place, parce qu'ils ont bien mesuré qu'il y avait besoin de financements pour la gestion des rivières, et il fallait que ce financement ne repose pas sur quelques communes précurseuses ou avant-gardistes, mais que cela repose sur la fiscalité, et donc tout le monde. Parce qu'aujourd'hui, sincèrement, au niveau du SIVOM, nous sommes quelques communes souletines à assurer le fonctionnement de cette instance. Quelques communes souletines, dont je fais partie, effectivement financent, et en plus nous nous retrouvons aujourd'hui totalement contraint, puisque c'est la Communauté d'Agglomération qui siège, entre guillemets, à notre place, puisqu'elle a pris la compétence. Si aujourd'hui, commune d'Osserain, je veux me retirer de ce syndicat parce que je ne veux plus payer pour la collectivité, que mes contribuables payent pour quelque chose qui intéresse tout le monde, je ne peux même pas le faire ! Je paye, mais je ne siège plus en tant que commune. Alors je sais, cela représente des sommes dérisoires ! 1800 euros de fonctionnement pour la commune d'Osserain. Qu'est-ce que c'est que 1800 euros quand on parle ici d'un budget de 360 millions d'euros ! Mais pour ma commune, 1800 euros, c'est 4 % d'augmentation de la taxe d'habitation qui n'existera bientôt plus. Ce n'est pas rien !

Monsieur le Président, je vous ai envoyé un mail, comme je l'ai envoyé à Monsieur Alzuri, par rapport à la taxe GEMAPI, parce que je peux entendre que la taxe GEMAPI n'ait pas été mise en place encore. Ce n'est peut-être pas le moment, techniquement on n'est peut-être pas au

point, on ne sait pas quel montant on veut y mettre tout de suite, je peux l'entendre, mais ce que je demande, c'est que le budget principal puisse assumer l'ensemble de ces charges, et que ce ne soit pas répercuté au niveau de la CLECT, au niveau des attributions de compensation, sur les communes qui travaillent sur l'écologie et sur la qualité de l'eau en général.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Merci pour votre intervention, et ce que vous dites, vous pouvez le répéter, c'est important de toute façon. Ne croyez pas du tout que nous n'avons pas conscience de cela.

Sur la question des aides aux communes, André Larralde, l'évoquait tout à l'heure. Selon quelles modalités ? Nous prévoyons dix millions d'euros, mais nous ne savons pas trop comment tout cela va être réparti. Nous allons trop vite ou pas assez ? En fait, ce budget ne peut pas être voté plus tard. Nous voulons lancer un processus, une mécanique, pour répondre aux demandes des territoires. Il s'agit d'une dotation qui est proposée au vote. De telle sorte que l'on puisse chaque année mobiliser au moins trois millions d'euros, pour contribuer à des projets d'investissement. Après, il faudra bien sûr, et vous avez raison, s'entendre là-dessus. C'est un débat qui est ouvert dans la consultation que nous avons faite auprès des pôles, et nous avons reçu des réponses là-dessus. La synthèse d'ailleurs est en cours, et vous verrez que nous avons bien des intercommunalités qui sont venues faire des propositions, en tout cas, qui ont formulé des idées. Il faudra bien sûr rationaliser tout cela.

Deuxième sujet sur lequel je voudrais dire quelque chose. Cela concerne l'intervention de M. Fontaine à propos de l'attribution de compensation. Sur ce sujet-là, nous avons une question spécifique concernant votre commune. Nos services travaillent avec la volonté de trouver une solution. Je ne désespère pas que l'on puisse y parvenir. En tout cas, les services y travaillent et vous disiez vous-même que vous trouviez la relation avec les services sympathiques. Et ça, je vous remercie de le dire ! Sur la GEMAPI, vous êtes en train de prendre le contre-pied de ce que j'ai entendu tout à l'heure, vous demandez de la fiscalité, parce que vous considérez que l'on ne pourra pas conduire ces travaux sans fiscalité. Vous avez raison. Nous avons pris la compétence GEMAPI mais il faut le temps de tout mettre en place.

Monsieur Emmanuel ALZURI :

Nous comprenons bien les enjeux pour la commune d'Osserain, même si en valeur absolue on parle de 1800 euros, mais à l'échelle de la commune, cela représente une certaine somme, j'en conviens. La commune avait fait le choix vertueux et responsable de participer à un syndicat de rivière. C'est-à-dire qu'elle avait pris en compte ses obligations liées à l'entretien de la ripisylve et à la prévention des inondations. Le premier élément de contexte, c'est que toutes les communes ne faisaient pas cela, y compris dans le syndicat. Quand la fusion a été prononcée, les communes qui étaient vertueuses, qui œuvraient pour la protection de l'environnement, du développement durable, ont été prélevées sur leur attribution de compensation. Les autres n'ont pas été impactées. On connaît cela, dans tous les territoires. Est-ce qu'il faut se hâter de mettre en place la taxe GEMAPI ? parce que dès lors que la taxe GEMAPI est créée, elle s'appliquera sur tout le territoire. C'est-à-dire même sur les territoires qui n'ont pas de rivière. Ce seront directement les personnes physiques qui devront s'acquitter de cette taxe et non les collectivités. A ce moment-là, il n'y aura plus d'injustice, puisque l'on aura un budget global qui sera l'émanation de la fiscalisation de l'ensemble du territoire. Est-ce qu'il faut se hâter de la mettre en place sans connaître effectivement les moyens dont on aura besoin pour l'assumer ? Une étude est lancée sur les systèmes d'endiguement ; elle sera très longue, environ un an et demi de travail. Cette étude permettra, une fois notre patrimoine référencé, de l'évaluer, de déterminer les modalités d'entretien, leur coût...Il est apparu préférable de lancer cette étude, d'avoir un état des lieux le plus précis possible, puis de mettre en place la taxe GEMAPI. Il faut donc patienter, parce que sinon, s'il advenait que la Communauté décide qu'on rembourserait, par les attributions de compensation, les contributions additionnées de toutes les communes qui étaient membres de syndicats de rivières et qui sont dans la situation décrite tout à l'heure, cela représente globalement 290 000 euros par an.

Ce sont donc 290 000 euros de charges nouvelles dans le budget général. La Communauté d'Agglomération ne peut peut-être pas se le permettre ; il faut patienter, cela ne va pas être très long.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je précise que la taxe GEMAPI constitue une taxe additionnelle à la taxe d'habitation, à la taxe foncière et à la CFE.

Monsieur Roland HIRIGOYEN :

Je voulais dire que Monsieur Fontaine n'est pas seul dans ce cas-là et que l'on est solidaires avec lui. Nive Adour, Bidache et le Pays d'Hasparren, je pense, sont dans le même au cas.

Monsieur Arnaud FONTAINE :

Juste un mot. Effectivement, cela représente au global 290 000 euros, mais avec une part d'investissement sur certaines communes de Soule notamment. Les investissements dont l'Agglomération n'est pas responsable, c'est logique qu'elle ne les paye pas, mais le fonctionnement, la continuité de tous les syndicats, cela me semblerait plus normal.

Pour la taxe GEMAPI, pressons-nous sans nous hâter. Effectivement, 290 000 euros de fonctionnement pour l'ensemble de ces syndicats, avec 89 communes. Cela touche quand même beaucoup de monde. Monsieur le Président, avec quelques petites économies de ci de là, sur notre budget de fonctionnement, nous pourrions arriver à trouver des solutions qui nous permettraient d'attendre l'instauration de la taxe GEMAPI.

Monsieur Bernard LOUGAROT :

Je suis le Président du SIVOM, je peux donc en parler un peu. Le Syndicat touche deux territoires, dont l'un, le Béarn des Gaves, a instauré la taxe GEMAPI, à un montant qui actuellement lui permet de couvrir les charges de fonctionnement dues au SIVOM. A l'issue de l'étude des digues, ils vont sûrement augmenter leur taxe GEMAPI en fonction des ouvrages. Ce que je crains un peu, c'est la durée de ces études. Ce sont des études compliquées. Je trouve moi aussi un peu dommage que l'on n'ait pas établie la taxe GEMAPI. Il s'agissait juste de la calibrer en fonction du résultat des études.

Monsieur Yves BUSSIRON :

Je voudrais appuyer les propos de mes deux collègues. 290 000 euros, pour une Communauté d'Agglomération de 300 000 habitants, cela représente à peine un euro par habitant. Voire moins puisque les entreprises y contribuent aussi. Nous aurions pu mettre en place la taxe dans un premier temps pour couvrir uniquement les dépenses actuelles et après, en fonction des besoins, peut-être l'augmenter. Je voudrais à ce propos savoir avant quelle date elle doit être mise en place être applicable l'année suivante.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

La date butoir est le 1<sup>er</sup> octobre.

Monsieur Emmanuel ALZURI :

On parle beaucoup de fiscalité ce matin. Cela fait deux ans que l'Agglomération est créée, elle a pris beaucoup de compétences dans certains territoires, mais pas pour tous par contre. La fiscalité a augmenté, parfois la fiscalité des entreprises avec les bases minimums de CFE, parfois la TEOM pour ce qui nous concerne de façon très importante. Dans ce mouvement un peu général, on mélange un peu tout, plusieurs taxes —la GEMAPI, on parle de la fiscalité de l'Agglomération, on va peut-être aussi parler de l'impact pour les communes — et aussi de l'environnement de l'Agglomération. Je voudrais rappeler ce qui s'est passé il y a quelques mois avec le FPIC, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales, cela nous concerne tous.

La fusion a généré des effets qui ont fait que huit communes étaient gagnantes par ce grand regroupement, beaucoup perdantes et certaines avec des contributions neutralisées. Les huit communes gagnantes, dont la mienne d'ailleurs, ont « laissé au pot commun » ces augmentations de ressources pour bénéficier aux autres. Pour autant, et cela je tiens à le dire, l'Agglomération elle-même a dû mettre au pot, pour essayer de compenser les baisses de dotation de certaines communes. C'était un geste politique fort. A contrario, sur les budgets eau et assainissement où l'on clôture les comptes, il est constaté que certains excédents de certaines communes, de certaines régies, ne vont pas être reversés au pot commun. C'est un peu gênant quand on vient après parler d'aide aux communes, de difficultés pour les uns, mais pas pour les autres. En fait, il y a un vieux proverbe basque qui dit : « Nerea neretzat, zurea biontzat ». Le mien est mien, le tien est nôtre ». C'est parfois un peu gênant de l'entendre. J'ai été assez étonné de voir que dorénavant nous étions dans un réflexe un peu défensif pour produire des cartes des investissements par territoire. J'avais entendu dire ici et en conseil exécutif aussi, que nous étions dans une logique un peu difficile. On s'étonne aussi de la perte du statut de ZRR dans 113 communes, alors que c'était quelque chose qui était acté, écrit, qui a été dit il y a trois ans, mais que personne n'a souhaité regarder.

Nous avons tous notre part d'incohérence, j'ai probablement la mienne et peut-être beaucoup plus même que je ne l'imagine —, mais quand même, quand je regarde tout cela, je me dis qu'il faut prendre conscience de tous ces éléments-là avant de discuter le budget. On a la chance effectivement, comme l'a dit le Président, d'avoir des recettes qui sont assez dynamiques, qui viennent nous aider à joindre les deux bouts. Pour autant, il y a certains éléments dont on peut voir — j'ai fait l'analyse moi-même et si j'ai fait des erreurs, je les corrigerai à la prochaine séance —, mais il m'a semblé quand même que dans notre budget, nous avons un poids très fort. Il était annoncé, et je sais ce que l'on va me dire, qu'il est lié aux prises de compétences, il est lié à la structuration. Mais j'ai vu que nous avons ouvert 1 015 postes cette année, contre 956 l'année dernière. On comprend qu'avec des charges de fonctionnement qui augmentent comme cela, notre prospective montre une situation qui se dégrade assez fortement, avec un ratio de désendettement qui est à neuf ans et qui — c'est là que c'est intéressant, pour être maintenu sur plusieurs années, c'est-à-dire rester à ces neuf, neuf ans et demi, moins de 10 ans sur les trois prochaines années, il faut en venir immédiatement à une baisse drastique des investissements.

En fait, ce qu'il faut voir pour l'exercice qui s'ouvre c'est que si on ne réalise pas toutes nos dépenses de fonctionnement et que l'on ne fait pas tous les investissements qui sont programmés, effectivement la situation restera convenable comme elle est convenable à la fin de l'exercice 2018. Par contre, si on réalise tout tel que c'est écrit dans le budget - et peut-être qu'il faut le souhaiter, parce que cela veut dire que tous les investissements programmés seront réalisés — je crois que l'on sera effectivement au pied du mur.

Et c'est là que l'on revient et que l'on boucle la boucle avec la fiscalité. Nous sommes une structure qui est dans une logique de grossir beaucoup — on le voit avec des effectifs — et qui par contre, annihile un peu ses capacités d'investissement par ses charges de fonctionnement. Je me contente d'attirer votre attention. Je l'ai fait, ce n'est pas nouveau, c'est un discours que je tiens depuis longtemps. Je lisais le journal ce matin, il y a deux pages sur l'exaspération de la population quant à la hausse de fiscalité. J'ai du mal à entendre dans cette enceinte, non pas qu'on pourrait la toucher, parce que s'il faut le faire, il faut prendre ses responsabilités on le fait. Mais que ce serait seulement une juste logique. Non, je crois qu'il faut encore une fois regarder ce que l'on va devoir faire, sachant que pour terminer, la taxe GEMAPI, elle, va s'imposer.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Vous avez raison pour le FPIC. Il y avait huit communes qui étaient gagnantes, mais elles étaient gagnantes du fait de l'effet fusion. Je me réjouis que les huit communes soient tout de suite venues dire : « on est d'accord et on reverse au pot ». Elles auraient pu ne pas le faire, mais elles l'ont fait et c'est très bien. C'était tout à fait logique, parce qu'il s'agissait d'une conséquence de l'effet fusion. Alors que corrélativement, il y avait d'autres communes qui étaient victimes de l'effet de fusion. Donc nous avons corrigé cela le mieux possible.

Pour les ZRR, oui, vous avez raison, les ZRR, nous sommes dans l'incertitude. Mais cette situation est la résultante du désengagement de l'État. La Communauté d'Agglomération n'y est pour rien. On finit par ne plus reprocher à l'État quoi que ce soit, parce que finalement, il y a un autre interlocuteur qui s'appelle la Communauté Pays Basque.

Pour ce qui concerne le transfert des résultats de l'eau. Les deux vice-présidents, Eric Narbais et Alain Iriart, en charge de ce sujet, ont travaillé, ont reçu toutes les personnes concernées. Les sommes en jeu sont importantes. Ce sujet est complexe, la gestion de l'eau dans ces communes, était très différente d'un endroit à un autre et il y avait une espèce de porosité entre les budgets annexes et le budget principal. Il faut un temps d'explication. Nous avons, sur les neuf cas à régler, rencontré six communes, voire sept bientôt. Le dossier avance.

Pour ce qui concerne la question des effectifs, je veux juste dire une chose, nous ne pouvons pas rester à effectifs constants avec l'exercice de nouvelles politiques publiques. Ce n'est pas possible. Nous avons augmenté les effectifs. Kotte Ecenaro l'a précisé tout à l'heure, nous sommes à un taux de 24,7 %, ce qui n'est pas du tout excessif par rapport aux intercommunalités de la même strate. Il faudra certainement — et là vous avez raison — être très regardant. Nous le sommes déjà. Maider Behoteguy fait un travail compliqué de ce point de vue.

Monsieur Kotte ECENARRO :

Il y a toujours des effets mécaniques de hausse sur les frais de personnel. Nous avons besoin de ces personnels pour porter les projets que nous souhaitons pour notre territoire. À un moment en plus où dans les territoires, nous voulons aussi que du personnel soit dégagé pour accompagner les élus, les bureaux de pôles, etc. C'est la conjugaison de tout cela qui nous porte, entre autres, à augmenter la masse salariale.

Concernant les investissements, nous avons le tropisme de voir uniquement le budget général. Il faut aussi regarder les budgets annexes, parce qu'on s'aperçoit qu'en gros, si nos investissements sont portés à 60 % sur le budget général, nous avons 40 % d'investissements qui sont portés sur les budgets annexes, notamment, on l'a dit et on l'a redit, sur l'eau et l'assainissement. Nos services — que je remercie encore — ont établi des perspectives de 2019 à 2021. Effectivement, on revient à des niveaux d'investissement sur le budget principal, de l'ordre de 47 millions d'euros. Bien sûr, nous pointons 88 cette année, mais nous avons fait 39 en 2018, nous sommes donc sur une hausse. Les budgets d'assainissement et d'eau vont être également en hausse pour les années à venir 2020-2021.

Je terminerai pour dire que je souscris à ce que dit notre collègue Emmanuel Alzuri, il y a une exaspération, je dirais, de nos administrés quant à la hausse fiscale, mais on retrouve en même temps la même exaspération dans l'exigence qu'ont nos administrés pour plus de services publics — et j'en sais quelque chose — plus de présence des services publics sur nos territoires, plus de services rendus. A un moment donné aussi, il nous faut faire probablement un peu de pédagogie pour expliquer que les services publics, cela a un coût, cela nécessite des emplois, nous devons les accompagner. Et notre institution en particulier doit y participer.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je propose de mettre aux voix cette délibération par voie électronique.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 191 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 8

Ne prend pas part au vote : 3

Non votants : 4

Contre: 078 DOYHENART Jean-Jacques, 098 ESPIAUBE Marie-José, 193 MONDORGE Guy.

Abstention: 038 BORDES Alexandre, 092 ERDOZAINCY-ETCHART Christine, 114 EYHERABIDE Pierre, 115 FIESCHI Pierre (144 INCHAUSPE Benat), 129 GUILLEMIN Christian, 144 INCHAUSPE Benat , 184 LOUGAROT Bernard , 214 SAINT ESTEVEN Marc.

Ne prend pas part au vote: 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette), 198 NEYS Philippe.



Non votants: 014 ARROSSAGARAY Pierre, 029 BERTHET André, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 173 LARRAMENDY Jules.

Je vous remercie de ce vote qui est important pour notre Communauté et qui nous confirme dans l'action que nous menons ensemble.

### **OJ N°6 – FINANCES.**

### **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Monsieur Alexandre BORDES :

Adishatz. Monsieur le Président, je crois que l'on vous a déjà signalé que la zone de Came est à l'arrêt. Dans notre ancienne communauté de communes de Bidache, nous avons bien étudié le dossier mais nous avons rencontré des difficultés. C'est vrai que négocier avec des militaires, ce n'est pas évident. Je souhaiterais que cette zone d'activités soit étudiée sérieusement, avec les élus concernés. Merci.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Un petit rappel historique. Came était une zone gérée par la Communauté de communes du Pays de Bidache. Je sais que vous avez négocié pendant quinze ans avec l'armée. C'est le temps des discussions avec l'armée, je connais aussi cela à Bayonne. Qu'on ne puisse pas avoir réglé le retard de quinze ans en deux années, vous ne nous le reprocherez pas. Par contre, nous travaillons sur ce dossier, des opérateurs ont été contactés. Cette zone est très intéressante. Elle a un seul inconvénient, c'est qu'elle est située d'un côté de l'autoroute, et que de l'autre côté, il y a une zone d'activité du département voisin des Landes, à des prix très bas. Il y a des réalités économiques. Quand il faut aménager les zones, il y a des travaux à faire, il faut ensuite réfléchir au prix de cession. Mais nous réussissons car cette zone est très bien placée.

Madame Sylvie DURRUTY :

Je vais répondre pour moi et Michel Etchebest puisque nous partageons à deux ces zones d'activité économique. D'abord pour vous dire que nous sommes aujourd'hui à la cinquième réunion de pôle, comme nous nous y étions engagés pour présenter le schéma de développement économique. Cette semaine, nous étions justement à Bidache lundi et mercredi à Lahonce, à la rencontre de Nive-Adour. Concernant la zone de Came, lundi, nous en avons largement parlé et assez tard. Ce que je tiens à dire, c'est qu'à l'échelle de l'Agglomération Pays Basque, nous avons aujourd'hui 166 zones d'activités dont 42 zones d'activités vivantes. On peut le voir au travers de ce qui est présenté dans cette délibération, il n'y a pas des investissements sur chacune des zones cette année, mais quoi qu'il en soit, il y a aussi un principe de réalité qui s'impose à nous. Inscrire des choses pour finalement ne pas être en capacité à les faire, personnellement, cela ne fait pas partie de mon modèle. Il faut aussi que l'on soit dans un réalisme lié à l'avancement de chacun des dossiers.

Il y a 36 comités de pilotage qui fonctionnent, peut-être pas avec la fréquence que certains souhaiteraient, mais quoi qu'il en soit, sur Nive Adour, il y a un Copil qui fonctionne et qui permet d'attribuer des lots parce que la zone d'activité en question est en voie de commercialisation. Lorsqu'il s'agit de prévoir des travaux et des études, forcément, on se retrouve en amont avec une fréquence de réunions un peu moins importante.

Quoi qu'il en soit, par rapport à Came, les élus que nous sommes ne peuvent pas assumer ou porter le poids des responsabilités de toutes les années passées. En revanche, nous avons, dans l'ensemble des dossiers que nous avons pris en charge, des dossiers plus simples et des dossiers moins simples. J'en profite pour dire à Mathieu Bergé par rapport à son intervention sur le développement économique et sa petite incise, il n'y a pas, dans l'ensemble des projets de développement économique, que des projets issus du passé. Ce n'est pas une agglomération de tous les projets existants, loin s'en faut, on en reparlera si vous le souhaitez. Par rapport à Came puisque c'est l'objet de la question, les techniciens et les élus ont travaillé. Un nouveau comité de pilotage doit être organisé prochainement. Une réunion technique a eu

lieu en fin d'année avec la SEPA, on peut la citer aujourd'hui puisqu'elle est impliquée dans ce dossier, de façon à proposer une solution qui permettra de revoir les choses de façon cohérente. Cette zone d'activités a sa place dans l'offre globale qui doit être la nôtre.

Je tiens à le répéter encore ce matin, nous devons avoir une véritable stratégie foncière de l'ensemble de nos zones d'activités économiques et considérer qu'elles ne sont pas en concurrence les unes par rapport aux autres, mais bien en complémentarité. Vous avez été, pour ceux qui étaient présents à la réunion de Bidache lundi, les fervents défenseurs de cette zone d'activités. Cela a été entendu, je tiens à le dire. Reste, pour nous, à trouver les moyens techniques, car il y a encore des problèmes techniques à régler sur cette zone, liés à son accès, à son équilibre financier, de façon à pouvoir engager la commercialisation des lots.

J'espère avoir été exhaustive, mais il n'est pas question de laisser dans cette assemblée dire que les techniciens et les élus sont en opposition. Nous avançons ensemble. La commission de Développement économique, pour ceux y qui siègent, se réunira mi-juin de façon à partager toutes les conclusions de ce qui aura été entendu dans chacun des pôles et apporter des solutions opérationnelles.

Monsieur Xavier LACOSTE :

Depuis la création de l'Agglomération, nous parlons de la zone d'activités d'Irissarry, des études nécessaires à sa réalisation, mais nous manquons d'indicateurs et d'objectifs, comme on peut trouver dans une entreprise, pour visualiser l'avancement de ce projet. Cela fait un an qu'une procédure Mapa a été lancée, mais nous n'arrivons toujours pas à trouver de solution pour finaliser l'instruction. Elle a été apparemment relancée à ce jour. J'espère que cette nouvelle procédure d'instruction suivra son cours et sera suivie par vous, Monsieur le Président, car aujourd'hui les élus ne savent plus quoi répondre aux entreprises qui nous ont sollicités. Certaines ont pris d'autres chemins. Elles se sont dirigées sur d'autres zones. J'espère que celles qui sont aujourd'hui intéressées pour s'implanter sur la zone puissent avoir, dans les meilleurs délais, une réponse.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Nous votons un budget dans lequel il est question, pour Irissarry, d'un budget de 571 000 euros pour engager l'ensemble des études préalables et pour finaliser les acquisitions foncières. Cela veut dire que nous rentrons bien dans une phase opérationnelle. Vous dites que vous n'avez pas forcément une grande lisibilité de l'avancement de ce dossier par les services compétents. Je m'engage, vis-à-vis de vous, à vérifier l'avancement de ce dossier et à faire en sorte que les travaux, puisque les financements sont là, puissent avancer rapidement. Il est important pour les entreprises que l'on puisse définir des plannings pour chaque zone, des plannings avec des indicateurs et que ces indicateurs soient suivis d'effet. C'est important pour que les élus puissent se prononcer. J'avais appelé de mes vœux qu'un comité de pilotage puisse être constitué pour chaque zone d'activité. Je participe personnellement à un certain nombre de comités de pilotage de zone d'activité quand elles sont stratégiques. Je demande aux services de noter que je souhaite participer au comité de pilotage pour Irissarry. Voilà, Monsieur le maire ce que je peux vous dire à cet instant. Les fonds sont là, maintenant il faut s'en servir et faire avancer ce dossier.

D'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre aux voix cette délibération par un vote électronique.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Contre : 0 voix

Abstention : 5

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 9

Abstention : 038 BORDES Alexandre, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 092 ERDOZAINCY-ETCHART Christine, 175 LARRODE Jean-Pascal (038 BORDES Alexandre), 193 MONDORGE Guy.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 019 BARUCQ Guillaume, 025 BERARD Marc, 029 BERTHET André, 033 BIDEGAIN Gérard (196 NARBAIS-JAUREGUY Eric), 065 DARASPE Daniel , 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony) , 141 IDIART Michel , 167 LAFITTE Pascal , 196 NARBAIS-JAUREGUY Eric.

**OJ N°7 – FINANCES.**

**BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS ECONOMIQUES GARAZI BAIGORRI.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Sur ce rapport, y a-t-il des demandes d'explications ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix, toujours par la voix électronique.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 191 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 14

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (139 IBARRA Michel), 019 BARUCQ Guillaume, 029 BERTHET André, 043 BUSSIRON Jean-Yves, 044 BUTORI Nicole, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 115 FIESCHI Pierre (144 INCHAUSPE Benat), 116 FONTAINE Arnaud, 138 IBARLOZA Inaki, 139 IBARRA Michel, 141 IDIART Michel, 208 POULOU Guy, 229 VERNASSIERE Marie-Pierre, 232 VILLENEUVE Arnaud.

**OJ N°8 – FINANCES.**

**BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Y a-t-il des demandes d'explication sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix, par la voie électronique.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 188 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 6

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 10

Contre : 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 167 LAFITTE Pascal, 215 SAN PEDRO Jean.

Abstention : 010 ARAMENDI Philippe, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 085 ECHEVERRIA Andrée, 098 ESPIAUBE Marie-José, 099 ETCHART Jean-Louis, 193 MONDORGE Guy.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (139 IBARRA Michel), 019 BARUCQ Guillaume, 029 BERTHET André, 043 BUSSIRON Jean-Yves, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 092 ERDOZAINCY-ETCHART Christine, 116 FONTAINE Arnaud, 139 IBARRA Michel, 141 IDIART Michel, 214 SAINT ESTEVEN Marc.

#### **OJ N°9 – FINANCES.**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Nous sommes ici dans une compétence qui est celle de la Région, mais que l'Agglomération a toujours exercée, via le CFA. Nous avons, avec la Région, décidé de transférer ce Centre de Formation des Apprentis du lycée Paul Bert où il se trouve encore, à l'Université des métiers - ce qui paraît tout à fait logique -, qui se trouve à Aritxague, à la limite de Bayonne et d'Anglet. Sur ce rapport il n'y a pas de question ? Je mets donc aux voix aussi par la voie électronique.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 192 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 12

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy, 215 SAN PEDRO Jean.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (139 IBARRA Michel), 014 ARROSSAGARAY Pierre, 019 BARUCQ Guillaume, 029 BERTHET André, 031 BICAIN Jean-Michel, 043 BUSSIRON Jean-Yves, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 116 FONTAINE Arnaud, 139 IBARRA Michel, 141 IDIART Michel, 208 POULOU Guy, 218 SECALOT Michel.

#### **OJ N°10 – FINANCES.**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DE LA BASE DE LOISIRS BAIGURA.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Sur ce rapport, il n'y a pas de questions ? Je le mets aux voix, toujours par la voie électronique.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 189 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 13

Contre : 085 ECHEVERRIA Andrée, 111 ETCHEBER Pierre.

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 098 ESPIAUBE Marie-José, 193 MONDORGE Guy.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (139 IBARRA Michel), 019 BARUCQ Guillaume, 029 BERTHET André, 043 BUSSIRON Jean-Yves, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 082 IRIGOYEN Jean-François, 100 HASTOY Jean-Baptiste, 116 FONTAINE Arnaud, 139 IBARRA Michel, 141 IDIART Michel, 143 IHIDOY Sébastien, 199 NOUSBAUM Pierre-Marie (082 IRIGOYEN Jean-François), 208 POULOU Guy.

#### **OJ N°11 - FINANCES**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DE LA SALLE DE SPECTACLES.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

S'il n'y a pas de questions, je mets également aux voix cette délibération, par la voix électronique.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 193 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 11

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 098 ESPIAUBE Marie-José, 193 MONDORGE Guy.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (139 IBARRA Michel), 019 BARUCQ Guillaume, 029 BERTHET André, 043 BUSSIRON Jean-Yves, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 100 HASTOY Jean-Baptiste, 116 FONTAINE Arnaud, 139 IBARRA Michel, 141 IDIART Michel, 143 IHIDOY Sébastien, 208 POULOU Guy.

#### **OJ N°12 – FINANCES.**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE GESTION DIRECTE.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY :

Une introduction générale, pour expliquer comment se sont constitués ces propositions budgétaires. D'abord une courte rétrospective de l'année 2018, dont le taux de réalisation de dépenses, en 2018, a atteint 50 à 60 %, donc c'est une valeur peu élevée. Pour les dépenses d'investissement, cela s'expliquait par des besoins qui avaient été surévalués avant le transfert et une transition organisationnelle également des services, qui a généré du temps. Pour les dépenses de fonctionnement, c'est essentiellement lié aux dépenses issues des conventions de gestion, pour l'année 2018, mais qui ont été facturées en 2019. En revanche pour les recettes, un travail important a été réalisé en fin d'année, pour atteindre un taux de réalisation de 90 à 95 % ; et ceci était bien entendu très important, pour sécuriser les budgets. Pour l'ensemble des raisons évoquées, 2018 ne sera pas une année de référence pour les budgets de l'eau et de l'assainissement. Pour la constitution des budgets 2019 - dont l'analyse de 2018

a conduit à réviser les montants globaux d'investissement et à travailler plus précisément pour rechercher une programmation budgétaire réaliste -, un travail important de programmation a été réalisé, afin de mieux gérer les opérations pluriannuelles. Les commissions de secteur ont été sollicitées, elles se sont toutes réunies à une ou plusieurs reprises.

Les priorités ont été définies selon des critères classés par ordre décroissant. En n°1, c'était la résorption des non-conformités réglementaires, en 2, l'application des schémas directeurs et enfin, les améliorations liées aux services. Pour la partie eau potable, ce sont 19,5 millions d'euros de dépenses d'investissement, principalement affectées à des renouvellements de réseau. Tous les secteurs d'exploitation sont concernés, qu'il s'agisse de réseaux vieillissants, de problèmes liés à la qualité de l'eau ou encore des renforcements de réseau. La priorité est donnée donc aux opérations fléchées comme urgentes, dans les schémas directeurs.

A noter également que des enveloppes ont été affectées à la pose des compteurs, là où il n'y en avait pas et à la télégestion, pour améliorer la surveillance des ouvrages et l'efficacité de l'exploitation. Les conseils d'exploitation de la Régie des eaux et la Commission Cycle de l'eau ont été consultés, associés pour l'élaboration de ces budgets.

Sur les recettes - j'en ai déjà parlé tout à l'heure -, elles proviennent des redevances perçues auprès des usagers. Les tarifs - comme on l'avait annoncé - seront maintenus pour l'année 2019, à l'exception du territoire Sud Pays basque, mais tout à l'heure Alain Iriart va faire une proposition de délibération, en lien avec les trois contrats DSP qui viennent d'être signés.

L'année 2019 sera consacrée à une étude d'harmonisation tarifaire importante, afin que des propositions de structures tarifaires, de tarifs cibles, de schémas de convergence puissent être formulées, pour une mise en œuvre dès 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 192 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 13

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (139 IBARRA Michel), 014 ARROSSAGARAY Pierre, 019 BARUCQ Guillaume, 025 BERARD Marc, 029 BERTHET André, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 116 FONTAINE Arnaud, 139 IBARRA Michel, 141 IDIART Michel, 143 IHIDOY Sébastien, 152 IRIGOIN Didier, 179 LATAILLADE Robert, 208 POULOU Guy.

### **OJ N°13 – FINANCES.**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE GESTION DÉLÉGUÉE.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 191 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 13

Abstention : 010 ARAMENDI Philippe, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 003 AGUERRE Barthélémy (009 APECARENA Jean-Pierre), 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (139 IBARRA Michel), 019 BARUCQ Guillaume, 025 BERARD Marc, 029 BERTHET André, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 093 ERGUY Chantal, 095 ERRECARRET Anicet, 116 FONTAINE Arnaud, 139 IBARRA Michel, 141 IDIART Michel, 143 IHIDOY Sébastien, 152 IRIGOIN Didier.

**OJ N°14 – FINANCES.**

**BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE GESTION DÉLÉGUÉE AVEC TRANSFERT DE DROIT A DÉDUCTION DE TVA (TDD TVA).**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 186 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 18

Abstention : 010 ARAMENDI Philippe, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (139 IBARRA Michel), 019 BARUCQ Guillaume, 025 BERARD Marc, 028 BERRA Jean-Michel, 029 BERTHET André, 040 BRAU-BOIRIE Françoise, 046 CAMOU Jean-Michel, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 092 ERDOZAINCY-ETCHART Christine, 095 ERRECARRET Anicet, 116 FONTAINE Arnaud, 139 IBARRA Michel, 141 IDIART Michel, 143 IHIDOY Sébastien, 152 IRIGOIN Didier, 168 LAFLAQUIERE Jean-Pierre, 176 BURRE-CASSOU Marie-Pierre, 232 VILLENEUVE Arnaud.

**OJ N°15 – FINANCES.**

**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DIRECTE.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Monsieur Monsieur Alain IRIART :

Jaunak eta Andereak, egun on. Chers collègues bonjour. Comme l'a fait Éric Narbais, il s'agit d'une présentation synthétique, mais importante. Pour reprendre des chiffres généraux, la politique de l'eau pèse en fonctionnement et en assainissement pour 164 millions d'euros. Il s'agit d'une politique majeure de la CAPB, avec des enjeux qui sont très forts pour l'ensemble de nos communes, en matière d'aménagement, de qualité d'eau potable, de qualité de nos rivières et des eaux de baignade, mais également des rejets des effluents qui sortent de nos stations d'épuration.

Les dépenses réelles d'investissement, qui pèsent pour l'eau potable - cela a été rappelé par Éric - à hauteur de 19 millions, et 19 millions et demi, pour l'assainissement, nous sommes donc à près de 34 millions. Si l'on rajoute à cela les eaux pluviales pour 10 millions, qui sont dans le budget général et la partie qui relève du littoral et des milieux naturels, nous sommes à 66 millions de dépenses d'équipements. Voilà donc un engagement fort et majeur pour la Communauté, avec une volonté de la Commission Eau d'aller vers des programmes qui ont été déterminés de façon prioritaire dans les schémas directeurs des communes, que ce soit pour les eaux pluviales ou pour l'assainissement, avec la conformité de nos stations d'épuration sur tout le territoire.

Les priorités ont été identifiées pour cette année et il faudra que ce volume d'investissement soit également conséquent, pour que l'on soit à la hauteur de ces enjeux sanitaires pour l'ensemble de la CAPB.

Pour l'assainissement 34 millions d'équipements au total, cela fait près de 400 opérations importantes. Un arbitrage a été fait par les sept commissions territoriales d'élus, qui ont identifié par secteur les opérations les plus importantes, que nous qualifions de réalistes, bien sûr en ciblant essentiellement sur la mise en conformité de nos stations d'épuration.

Avec trois opérations majeures, l'étude sur les systèmes d'endiguement, qui vont définir le curseur de la taxe GEMAPI, l'étude que nous allons réaliser pour l'harmonisation de nos tarifs et enfin l'étude sur la prise de compétence eaux pluviales, qui concernera en 2020 la totalité de notre territoire.

Trois enjeux très importants pour l'année 2019, et ceci dans un contexte plus difficile avec l'Agence de l'eau, qui a durci ses conditions d'accompagnement, avec un relèvement des prix planchers. Auparavant, si le prix de l'eau avait été fixé à 1 euro, ils intervenaient à partir de ce montant-là. Désormais, le prix de l'eau minimum qui sera pris en compte sera de 1,50 euro. Vous voyez le saut qualitatif que l'on nous demande de faire. Malgré tout un budget très important, des attentes très fortes sur tout le territoire et ce que l'on souhaite pour cette année 2019, c'est que ce soit une vraie année de référence, puisque l'ensemble des sujets ont été étudiés par tous les élus de secteurs. Il faut que nous soyons à la hauteur des investissements que nous avons prévus dans ce budget

Monsieur Christian DEVEZE :

J'ai bien écouté le rapport d'Alain Iriart, juste une observation et une question. Une observation concernant la prise de compétence effectivement de l'eau pluviale, pour l'ensemble du territoire et notamment pour nos communes, puisque vous le savez, nous avons des problèmes récurrents en la matière. Indépendamment de l'ingénierie qui actuellement est mise à notre disposition, je souhaiterais - je sais que le délai est à 2020 - que la compétence soit au plus vite prise, pour nous aider dans cette tâche.

J'ai relevé que le budget est significatif, 10 millions d'euros investis, cela veut donc dire que d'autres éléments du territoire, d'autres communes du territoire ont également besoin de faire face à ce problème.

S'agissant de la GEMAPI, je voudrais que ce sujet soit traité, en matière d'endiguement notamment. J'attends donc les résultats de l'étude correspondante, parce que c'est un sujet prégnant pour Cambo.

S'agissant aussi bien de l'eau potable que de l'assainissement, une question. J'ai eu la chance de participer à quelques réunions de la Commission d'eau et d'assainissement à Hasparren précisément. Je voudrais savoir où on en est du basculement des résultats observés sur les communes qui géraient - notamment en régie - aussi bien l'eau que l'assainissement, des résultats observés au 31 décembre 2018 ; dans un souci bien évidemment d'équité de traitement de l'ensemble des communes, non seulement des petites, mais aussi des grandes. Merci.

Monsieur Alain IRIART :

Je vais commencer par le troisième point, sur les résultats, même si un début de réponse a été déjà apporté. Nous avons décidé de recevoir l'ensemble des communes qui avaient décidé - pour des raisons parfois différentes - de ne pas transférer les résultats. Nous avons, avec le président et Éric Narbais, reçu sept communes. Nous avons pris les communes dont le résultat était supérieur à 100 000 euros ; sachant qu'il y a d'autres communes, parfois pour des sommes très modiques, mais parfois pour des sommes plus significatives, autour de 50 ou 60 000 euros. En tout cas, nous recevons l'ensemble des communes pour d'abord, écouter les communes et voir quelles sont les problématiques auxquelles elles ont été confrontées et qui pourraient justifier le non-transfert de résultat. Nous allons poursuivre cette réflexion, puisqu'il nous reste encore trois communes à recevoir, qui sont au-dessus de 100 000 euros. Nous enverrons ensuite un courrier aux communes pour leur demander, c'est ce que nous avons fait au cours de l'entretien, de revenir sur leur décision, pour être solidaire de l'ensemble des communes et des syndicats qui ont transféré leurs résultats. Nous en sommes là aujourd'hui et un point définitif sera fait en Commission eau et assainissement, quand nous serons au bout de cette démarche.



Monsieur Michel OÇAFRAIN :

Egun on. Je voulais juste savoir si nous avons des informations ou de la lisibilité sur le prix de l'eau et l'année d'harmonisation

Monsieur Alain IRIART :

Allez, je reprends le micro et Éric Narbais complètera si nécessaire. La Commission Eau a étudié le cahier des charges de cette étude Le cabinet d'études a été identifié et retenu, donc l'étude doit être terminée pour la fin de l'année - c'est l'objectif que l'on s'est donné – afin de disposer d'une vision globale sur le territoire. Le prix de l'eau, c'est de multiples composantes à l'intérieur d'un prix qui est affiché, avec toutes les réflexions liées aux priorités et aux investissements qui seront à réaliser ; avec la question bien sûr du lissage, puisque nous avons constaté sur le territoire des écarts très importants selon les communes ou selon les groupements de communes. Pour être précis sur la mise en œuvre - si l'étude se termine en fin d'année, des décisions pourront être prises en début 2020. À partir du moment où nous avons un même délégataire et une même qualité de service, il faut arriver à un prix commun, ce qui n'empêche pas la convergence ou le lissage, pour pouvoir atténuer les hausses, pour ceux qui connaîtraient des hausses les plus importantes. Une mise en route donc au plus tôt en 2020, sinon, en 2021 plus certainement.

Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY :

Par rapport au prix, nous avons des éléments de départ. Nous connaissons - avec la prudence nécessaire - le prix moyen pondéré de l'eau et le prix moyen pondéré de l'eau assainie ou de la partie assainissement. Dans l'étude tarifaire qui a été commandée, il faut réintégrer le volet investissements, la diminution des aides de l'Agence de l'eau. Il faudra que l'on ait une idée du lissage qui soit aussi "acceptable". Au vu de l'étude qui sera faite, il sera nécessaire que l'on se positionne sur le prix cible et la durée de lissage.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 195 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 9

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy (217 SANSBERRO Thierry).

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale), 029 BERTHET André, 036 BLEUZE Anthony, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 112 ANES Pascale, 135 HIALLE Sylvie, 168 LAFLAQUIERE Jean-Pierre, 197 NEGUELOUART Pascal, 208 POULOU Guy.

#### **OJ N°16 – FINANCES.**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DÉLÉGUÉE.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 191 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 3  
Ne prend pas part au vote : 2  
Non votants : 12

Abstention : 010 ARAMENDI Philippe, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy (217 SANSBERRO Thierry).

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale), 029 BERTHET André, 036 BLEUZE Anthony, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 071 DELGUE Jean-Pierre, 095 ERRECARET Anicet, 112 ANES Pascale, 135 HIALLE Sylvie, 168 LAFLAQUIERE Jean-Pierre, 176 BURRE-CASSOU Marie-Pierre, 195 MOUESCA Colette, 197 NEGUELOUART Pascal.

**OJ N°17 – FINANCES.**  
**BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**GESTION DELEGUEE AVEC TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA (TDD TVA).**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du budget annexe Assainissement Collectif Gestion déléguée TDD TVA de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'exercice 2019.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 192 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 3  
Ne prend pas part au vote : 2  
Non votants : 10

Abstention : 010 ARAMENDI Philippe, 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy (217 SANSBERRO Thierry).

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 003 AGUERRE Barthélémy (009 APECARENA Jean-Pierre), 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale), 013 ARRABIT Bernard, 029 BERTHET André, 036 BLEUZE Anthony, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 112 ANES Pascale, 135 HIALLE Sylvie, 149 IRIART Jean-Claude, 153 IRIGOIN Jean-Pierre.

**OJ N°18 – FINANCES.**  
**BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 190 voix  
Contre : 1 voix  
Abstention : 2  
Ne prend pas part au vote : 2  
Non votants : 12

Contre : 208 POULOU Guy.

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy (217 SANSBERRO Thierry).

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale), 029 BERTHET André, 030 BETBEDER Lucien, 031 BICAIN Jean-Michel, 036 BLEUZE Anthony, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 112 ANES Pascale, 135 HIALLE Sylvie, 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 167 LAFITTE Pascal, 222 THEBAUD Marie-Ange (035 BISAUTA Martine), 232 VILLENEUVE Arnaud.

### **OJ N°19 – FINANCES.**

#### **SUBVENTIONS D'EQUILIBRE 2019 AUX BUDGETS ANNEXES (SPA).**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 178 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 24

Contre : 215 SAN PEDRO Jean.

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 217 SANSBERRO Thierry.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 002 AGUERGARAY Léonie (005 ALDACOURROU Michel), 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale), 005 ALDACOURROU Michel, 015 BACHO Sauveur, 027 BERLAN Simone, 029 BERTHET André, 035 BISAUTA Martine, 036 BLEUZE Anthony, 051 CARRICART Pierre, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 067 DAVANT Allande (102 ETCHEBEST Michel), 081 DUHART Agnès, 097 ESMIEU Alain (081 DUHART Agnès), 102 ETCHEBEST Michel, 105 ETCHEMENDY Jean (150 IRIART Jean-Pierre), 112 ANES Pascale, 135 HIALLE Sylvie, 150 IRIART Jean-Pierre, 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 179 LATAILLADE Robert, 188 MEYZENC Sylvie, 207 PONS Yves, 216 SANPONS Maryse, 222 THEBAUD Marie-Ange (035 BISAUTA Martine).

### **OJ N°20 – FINANCES.**

#### **SUBVENTION D'EQUILIBRE 2019 AU BUDGET ANNEXE DE LA BASE DE LOISIRS BAIGURA.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 185 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 14

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 098 ESPIAUBE Marie-José, 217 SANSBERRO Thierry, 218 SECALOT Michel.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 002 AGUERGARAY Léonie (005 ALDACOURROU Michel), 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale), 005 ALDACOURROU Michel , 019 BARUCQ Guillaume , 029 BERTHET André , 036 BLEUZE Anthony , 051 CARRICART Pierre , 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony) , 112 ANES Pascale , 135 HIALLE Sylvie , 179 LATAILLADE Robert, 188 MEYZENC Sylvie , 207 PONS Yves , 216 SANPONS Maryse.

**OJ N°21 – FINANCES.**

**RÉVISION ET CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 188 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 11

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy (217 SANSBERRO Thierry), 215 SAN PEDRO Jean, 218 SECALOT Michel.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale), 014 ARROSSAGARAY Pierre, 029 BERTHET André, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 067 DAVANT Allande (102 ETCHEBEST Michel), 095 ERRECARRET Anicet, 112 ANES Pascale, 179 LATAILLADE Robert, 188 MEYZENC Sylvie (187 MARTIN-DOLHAGARAY Christine), 207 PONS Yves, 216 SANPONS Maryse.

**OJ N°22 – FINANCES.**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019.**

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 183 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 14

Contre : 076 DEVEZE Christian, 101 ETCHEBERRY Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy (217 SANSBERRO Thierry).

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 162 KEHRIG-COTTENCON Chantal.

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale), 019 BARUCQ Guillaume, 029 BERTHET André, 030 BETBEDER Lucien, 031 BICAIN Jean-Michel, 032 BIDART Jean-Paul,

066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 068 DE CORAL Odile, 071 DELGUE Jean-Pierre, 090 ELISSALDE Philippe, 112 ANES Pascale, 131 HACALA Germaine (068 DE CORAL Odile), 143 IHIDOY Sébastien, 207 PONS Yves.

**OJ N°23 – FINANCES.**

**VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2019.**

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 189 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 9

Contre : 176 BURRE-CASSOU Marie-Pierre.

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 162 KEHRIG-COTTENCON Chantal, 193 MONDORGE Guy (217 SANSBERRO Thierry).

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale), 029 BERTHET André, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 112 ANES Pascale, 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 161 ETCHEVERRY Pello, 207 PONS Yves, 222 THEBAUD Marie-Ange (035 BISAUTA Martine), 223 THICOIPE Michel.

**OJ N°24 – FINANCES.**

**MAISONS DE SANTE DE MAULEON ET DE TARDETS - RENONCIATION A L'OPTION POUR LE REGIME FISCAL DE TVA.**

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 187 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 13

Abstention : 078 DOYHENART Jean-Jacques, 193 MONDORGE Guy (217 SANSBERRO Thierry).

Ne prend pas part au vote : 047 CAPDEVIELLE Colette, 108 ETCHETO Henri (047 CAPDEVIELLE Colette).

Non votants : 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale) , 019 BARUCQ Guillaume , 025 BERARD Marc , 029 BERTHET André , 064 DALLEMANE Michel , 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony) , 071 DELGUE Jean-Pierre , 112 ANES Pascale , 167 LAFITTE Pascal , 179 LATAILLADE Robert , 207 PONS Yves , 208 POULOU Guy , 212 PREBENDE Jean-Louis.

**OJ N°25 - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE.**

**CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ET LE SYNDICAT MIXTE LA FIBRE64.**

Rapporteur : Monsieur Anthony BLEUZE

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Au cours des premières réunions que nous avons eues dans les territoires, nous avons eu un certain nombre de maires, de collègues, qui se sont inquiétés du temps qui sera nécessaire pour couvrir le territoire. Vous savez qu'il y a des zones 1, 2, 3, 4, 5. Il se trouve que nous avons eu l'occasion de dire et de rappeler que la Communauté d'Agglomération était à la disposition des communes pour effectuer les opérations d'adressage. Ceci se poursuit. Et nous faisons en sorte que l'adressage soit effectué dans tous les territoires susceptibles de recevoir la fibre. Parce que c'est un préalable. Nous avons une véritable conjugaison des calendriers. S'il y a des maires qui ont des questions à poser sur ce dossier, il ne faut pas hésiter surtout à nous appeler. L'année 2019 sera déjà une année où l'on installera la fibre dans bien des endroits. Il faudra trois à quatre ans de plus pour arriver à couvrir à 100 % le territoire Pays basque.

Monsieur Michel ERNAGA :

Egun on deneri. Bonjour. Monsieur le Président, c'est un projet extrêmement important, un investissement conséquent et on ne peut que se réjouir que le déploiement de la fibre se réalise très rapidement. Vous avez dit que l'Agglomération est associée, en même temps que le Conseil général, au syndicat La Fibre 64. La seule chose que l'on peut peut-être regretter, c'est que les communes, en tant que communes, ne siègent pas dans ce syndicat. Mais cela dit, je conçois très bien que si toutes les communes devaient siéger, ç'aurait été bien lourd à gérer. On a besoin de la fibre partout, on a besoin de la fibre optique pour lutter contre la fracture numérique, pour désenclaver nos territoires ruraux, et surtout nos territoires de montagne. Et il est évident que la fibre aura un impact certain sur le développement du Pays basque intérieur. Je crois beaucoup au télétravail, par exemple, qui risque de se développer grâce à la fibre. Une question est restée sans réponse : quelles sont les modalités de ce déploiement ? Cette fibre optique est censée arriver dans toutes les maisons. Mais comment cela va se faire ? Est-ce que cela va se faire par un réseau existant ? Parce qu'il y a des réseaux qui existent. Ou est-ce que l'on va créer un réseau propre à la fibre optique ? Si on crée un réseau propre à la fibre optique, ça veut dire que l'on peut faire quelque chose d'intéressant et propre à la fibre optique. Et c'est, je pense, la solution la plus sécurisée. Mais a-t-on les moyens de le faire ? Il y a un autre réseau que l'on peut utiliser, c'est le réseau qu'utilise Enedis, le réseau électrique. C'est un réseau qui est en très bon état. Il y a aussi le réseau existant d'Orange, le réseau qui porte le téléphone filaire. Aujourd'hui, dans nos campagnes et dans nos communes, ce réseau est presque par terre, et dans un état déplorable. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu un déficit d'entretien de la part de l'opérateur Orange depuis quelques dizaines d'années déjà. Du choix que l'on fera sur le réseau qui supportera la fibre optique : soit on réussira le projet, soit on ne pourra pas réussir le déploiement dans de bonnes conditions. Je pense qu'il nous faut la fibre optique, il nous faut le haut débit, mais il faut un réseau sécurisé. Ce que je demande, c'est que l'Agglomération qui est représentée au niveau du syndicat Fibre 64, exerce une vigilance accrue pour le déploiement qui va se faire, mais aussi pour le maintien de ce déploiement ou de ce nouveau réseau, pour la maintenance de ce nouveau réseau, dans de très bonnes conditions. Cela me semble extrêmement important.

Monsieur Alexandre BORDES :

Nous avons nous la particularité dans notre région d'être branché pour le téléphone, chez les Béarnais, ce qui fait que quand on leur demande quelque chose, ils ne nous connaissent pas. Et quand on demande de ce côté-ci, techniquement, ils ne nous connaissent pas. C'est vrai que l'on a l'habitude d'être un peu de côté ! Il avait été évoqué une solution qui a été abandonnée, c'est les boosters. Ne me demandez pas ce que c'est, je suis incapable de vous le dire. Mais je me demande si on ne pourrait pas techniquement et financièrement étudier, parce que ça va durer quatre ans chez nous, la mise en place provisoire de boosters pour les entreprises qui seront très pénalisées, ou qui sont déjà très pénalisées. Est-ce qu'il y a une possibilité technique et financière de nous aider ? Merci.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je voudrais dire que pour ce qui concerne le réseau filaire, dont vous avez parlé tout à l'heure, du téléphone, et les poteaux qui sont dans un état déplorable dans un certain nombre de communes, c'est ce qui nous a été indiqué dans les premières réunions que nous avons faites. Nous continuons nos réunions. Nous serons à Mauléon mardi prochain pour parler également de ce sujet. C'est vrai qu'il faut trouver une solution lorsque les poteaux téléphoniques, si l'on peut dire comme ça, en tout cas le réseau téléphonique ou filaire, ne fonctionne pas. Et c'est vrai qu'Orange a complètement déserté ; déserté parce qu'ils ont plus intérêt à se retrouver sur la côte où ils trouvent un bon modèle économique qu'à venir sur l'intérieur. Et c'est la raison pour laquelle le département a pris cette initiative très heureuse, et dans laquelle nous sommes partie prenante.

Monsieur Anthony BLEUZE :

La technologie fibre est beaucoup plus performante et plus sûre que la technologie cuivre. Il y aura donc moins de risque de coupures et de pannes que précédemment. Est-ce que l'on va construire une nouvelle architecture globale sur l'ensemble du territoire ? Bien entendu que non. Nous allons utiliser les réseaux existants. Et aujourd'hui, il y a des conventions qui sont en train d'être réalisées avec l'opérateur Orange et avec Enedis. Partout où l'on pourra passer, pour des raisons économiques, les infrastructures existantes seront utilisées. Concernant la montée en débit. Booster, c'est de la montée en débit. Il est évident qu'économiquement, les opérateurs n'ont pas tendance à vouloir le faire puisque dans quelques années, ils vont changer complètement de technologie. Il faut savoir que les deux technologies n'ont rien à voir, donc tous les investissements qui seraient réalisés dans le cadre de la montée en débit seraient totalement inopérants plus tard. Par contre, il est possible de réfléchir avec le syndicat sur des cas bien précis, comment il serait possible d'améliorer la situation des entreprises que vous évoquez ; sachant qu'il ne faut pas que ces solutions soient trop coûteuses, puisqu'on ne pourrait pas les utiliser prochainement.

Madame Marie-Pierre BURRE-CASSOU :

Juste une observation quant au travail d'adressage réalisé par l'Agglomération. J'ai reçu cette semaine un technicien de la Scopelec qui était en charge du déploiement de la fibre sur ma commune. Et il semblait ignorer l'existence de ce service que vous avez créé au sein de l'Agglomération. C'est juste pour caler les informations entre les uns et les autres, que l'on ne fasse pas deux fois le même travail. Je voulais dire aussi, par rapport à mes collègues de l'intérieur, que sur Guéthary, nous connaissons aussi de grandes difficultés en termes de réseau et qu'il y a de gros enjeux aussi liés à ce déploiement. J'ai la chance normalement de faire partie de la première phase de déploiement.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Il n'y aura pas de doublons parce que vous parlez de l'entreprise sous-traitante qui est intervenue. Je ne sais pas du tout par qui elle a été mandatée, mais nous faisons l'adressage uniquement dans les endroits où cela est nécessaire.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération à main levée. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°26 - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE,  
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE EN MATIÈRE D'USAGES NUMÉRIQUES  
ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE ET LE SYNDICAT  
MIXTE LA FIBRE 64.**

Rapporteur : Monsieur Anthony BLEUZE

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération à main levée. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°27 - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE.**  
**CONVENTION DE MUTUALISATION EN MATIÈRE DE SERVICES NUMÉRIQUES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE ET SES COMMUNES MEMBRES.**

Rapporteur : Monsieur Anthony BLEUZE

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération à main levée. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°28 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - AGGLOMERATION CITOYENNE.**  
**CONVENTION 2019 AVEC L'ASSOCIATION CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE.**

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA

Madame Martine BISAUTA :

Juste quelques mots en préalable pour vous dire que le Conseil de développement, cette année, a énormément produit pour la Communauté d'Agglomération : Projet communautaire, PLH, bilan social du territoire, organisation des forums du plan climat, dont le premier s'est tenu avec un certain succès samedi dernier. Le Conseil de Développement participe également au groupe égalité des droits femmes-hommes. C'est un travail qui est conséquent et qui apporte l'expertise de la société civile. Hier, le groupe Inter-assemblées, qui réunit six élus de notre Conseil communautaire, et six membres du bureau du Conseil de développement, a proposé de bien veiller à la transmission des avis à l'ensemble des conseillers communautaires. À charge pour vous, dans vos propres communes, de faire ensuite circuler cette information qui nous permet de partager au mieux l'ensemble des informations. Les commissions concernées par les avis rendus organiseront des débats entre élus et société civile. Il y a une première date qui a été proposée par la Commission Habitat de Paul Baudry pour entendre le Conseil de développement sur l'avis qu'il a émis sur le PLH.

Madame Martine BISAUTA donne ensuite lecture du rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention :1

MONDORGE Guy (Procuration donnée à SANSBERRO Thierry)

**OJ N°29 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - AGGLOMERATION CITOYENNE.**  
**PRISE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ LOCALE ET CITOYENNE I-ENER.**

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA

Ce rapport concerne la prise de participation de la CAPB au capital de la société locale et citoyenne I-ENER. I-ENER est une société citoyenne de production d'énergie renouvelable, dont l'activité se concentre aujourd'hui sur la production d'électricité photovoltaïque sur des toitures de bâtiments publics. Les ressources propres dont la structure dispose pour son activité proviennent de l'épargne solidaire de près de 500 actionnaires. I-ENER investit dans



des projets d'énergies renouvelables, situés exclusivement au Pays basque. 15 installations photovoltaïques représentant un investissement cumulé de 500 000 euros ont été mises en fonctionnement depuis 2016 sur le territoire d'une douzaine de communes. La volonté de la société citoyenne est d'amplifier son action sur le territoire, en développant des projets qui font appel à d'autres technologies de production d'énergies renouvelables : l'éolien, l'hydroélectricité, la méthanisation et le bois énergie. Le conseil communautaire est invité à approuver la prise de participation de la communauté d'agglomération au capital de la société I-ENER à hauteur de 100 000 euros et d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il faut savoir qu'I-ENER a une production d'énergie 100 % locale, qu'elle est à gouvernance coopérative, que participent à son capital des citoyens, des entreprises, des communes, et qu'il est très intéressant d'associer citoyens/pouvoirs publics à l'action publique. C'est une société éthique. Les panneaux qui sont utilisés pour le photovoltaïque sont certifiés PV CYCLE. Ils sont engagés dans la collecte et le recyclage. Les panneaux qui sont fournis, sont d'origine strictement européenne avec des critères qui respectent tous les critères d'impact sur l'environnement. Il y a un engagement aussi à ce qu'il n'y ait pas de photovoltaïque sur les terres agricoles. Les recettes qui sont faites par cette société sont réinvesties intégralement dans le développement des énergies renouvelables. C'est pour le Pays basque un soutien au territoire. C'est une consolidation d'emplois locaux, c'est un développement de projets très structurants. C'est donc un rapport très politique. C'est un engagement très politique, parce qu'il faut savoir que derrière cela, nous encourageons la compétence et le savoir-faire local, qui sera dans les années à venir, j'en suis certaine, producteurs de richesse économique, mais aussi d'emplois locaux. C'est un exemple, je crois, assez parlant de ce que l'on appelle l'économie circulaire, et qui s'intègre bien aussi dans l'ESS. Il s'agit d'un projet d'avenir parce que tous les territoires auront intérêt à prévoir une forme de résilience et d'adaptabilité aux changements qui nous attendent.

Monsieur Jean-Michel BERRA :

Certains d'entre vous ont déjà entendu parler d'Enargia, qui est la continuité de ce projet, et qui sera donc lié à cette proposition. Il s'agit d'avoir également un fournisseur local pour proposer de l'électricité verte.

Madame Martine BISAUTA :

Nous avons un producteur d'énergie renouvelable, et il y aura un fournisseur, c'est un peu l'équivalent d'Enercoop à l'heure actuelle, chacun d'entre nous pourra faire le choix d'Enargia comme un fournisseur d'énergie. La boucle sera alors bouclée. C'est le début d'Enargia, mais j'invite tout le monde à s'intéresser. Il y a sur ce territoire un foisonnement et une créativité par rapport à cette économie qui est nouvelle, mais qui va prendre une part du champ économique de façon assez remarquable. Nous avons reçu avec le Président, mercredi après-midi, quelques universitaires du laboratoire de l'ESS pour un échange qui a été très intéressant. Et je peux vous dire que le Pays basque est regardé. Il y a un foisonnement de personnes qui ont compris les intérêts pour l'avenir. Ce n'est pas une économie parallèle, c'est une économie complémentaire, mais qui fera partie, j'en suis persuadée, de l'avenir.

Le rôle de l'Agglomération, c'est d'accompagner les porteurs de projets, de les encourager et d'être facilitatrice.

Monsieur Michel ETCHEBEST :

Je découvre ce rapport J'ai quelques remarques, qui vont amener sûrement des questions. On parle de 500 actionnaires, entreprises et personnes physiques, pour 200 000 euros de capital investi, une mise de chacun en moyenne de 400 euros. Ce qui me gêne un petit peu, c'est que l'on va mettre 100 000 euros d'argent public dans une société où, on lit dans le rapport, qu'un homme égal une voix. Nous allons avoir 500 personnes physiques ou entreprises qui ont mis en moyenne 400 euros, qui ont un droit de vote. Et nous allons avoir un autre actionnaire qui va rentrer dans le capital avec 100 000 euros, et qui va avoir aussi une voix lors de l'assemblée plénière. Est-ce que la Communauté d'Agglomération a vocation à rentrer dans toutes les activités, dans laquelle on va parler d'énergie ? Je suis un peu dubitatif sur cet investissement-

là. Je trouve que ce n'est pas très cohérent. Ou alors, on passe à un statut de SEM, c'est-à-dire que l'on met 100 000 euros et on est majoritaire, et on dirige vraiment la société.

Madame Gyslaine HAYE :

Merci Monsieur le Président. J'aurais envie de répondre qu'il y a peut-être 500 euros par personne. L'Agglomération en elle-même représente combien d'habitants ? C'est une façon de voir les choses, bien évidemment. Moi, je trouve qu'une organisation, une entreprise éthique et qui rentre dans l'économie sociale et solidaire, c'est effectivement le monde de demain ; ou tout au moins, un monde parallèle. Comme la clause d'insertion, il serait intéressant d'adosser à nos marchés publics une interrogation des entreprises de l'ESS, ce qui serait un geste politique fort. Et là, je rejoins Martine Bisauta sur le fait que le Pays Basque est novateur dans ce domaine.

Monsieur Guy POULOU :

Je m'inquiète pour les éoliennes parce que j'ai observé dans la province de Navarre Sud et dans la province de Logroño une fuite de tous les passages de palombes qui sont aussi une richesse historique dans notre région. Là où il y a des éoliennes, les palombes s'en vont 100 km à droite ou à gauche, mais ne passent plus. Si c'est pour couvrir le Pays Basque d'éoliennes, je serai hostile à cette décision.

Monsieur Beñat CACHENAUT :

Mon intervention tombe à pic puisque la question de l'éolien est posée sur notre secteur, d'Ostabat et d'Iholdy. Et pour répondre rapidement par rapport au passage des palombes, l'emplacement de ces éoliennes est en parallèle avec les couloirs de migration. Donc les palombes pourront passer tranquillement !

Il faut réfléchir sur ces énergies renouvelables : il faut aussi souligner que, pour le projet d'Ostabat et d'Iholdy, une des associations qui était très réticente à ce projet éolien, l'association Saiak, a évolué et a décidé de faire une campagne de pose de balises sur ces oiseaux percnoptères. Il faut que la population prenne conscience de cela, mais également les associations, qui à l'origine étaient farouchement opposées.

Madame Martine BISAUTA :

Dès que l'on vit, dès que l'on fait des choses, on est impactant, de toute façon, sur l'environnement dans lequel on évolue. Mais a-t-on d'autres choix maintenant, que de se tourner vers des productions d'énergies différentes ? Je ne le crois pas. Pour répondre à Michel Etchebest, la société I-ENER a modifié sa structure, c'est devenu une société de production locale d'énergie, les statuts sont légèrement différents, il y aura des règlements intérieurs. On change d'époque, on change de monde, on est obligés d'évoluer et on est obligés de préparer l'avenir. Si on ne prend pas ce virage, je crois que l'on est à côté de l'Histoire, et dans quelques années, on pourrait nous le reprocher. Les schémas classiques ont vécu, ils n'étaient pas des mieux non plus. Quand on entendait ces universitaires mercredi, dire que la Pays Basque était en train de prendre le vrai virage de l'avenir, on se rend compte que l'on est plus prophète ailleurs que dans son pays.

Je crois qu'il y a un choix politique fort à faire. Aujourd'hui, nous avons une responsabilité dans l'économie sociale et solidaire, que la Communauté d'Agglomération n'a pas encore assez affirmée.

Monsieur Michel ETCHEBEST :

Je me suis déjà exprimé en Conseil exécutif et en Conseil permanent, sur ce sujet. Si on veut avoir une vraie volonté affichée, affirmée, sur ce qu'on peut appeler les énergies renouvelables, c'est l'Agglomération en direct qui doit prendre la compétence et monter des projets, une SEM de l'énergie. Parce que là, on va se heurter à un moment donné - c'est évident - à une question de gouvernance et de choix politique. Le développement d'I-ENER d'une façon ou d'une autre va arriver à cela. Sinon, je ne vois pas comment nous allons pouvoir affirmer une vraie politique et une vraie ambition à ce niveau-là.

Quelle est l'ambition que l'on veut afficher au niveau de la Communauté d'Agglomération, en termes d'énergies renouvelables et de production sur ce territoire Pays basque, qui est vaste ? Dans lequel on va trouver des éoliennes, mais on a aussi du bois, du photovoltaïque, mais aussi de l'hydroélectricité. On ne travaille pas sur l'hydroélectricité. Aujourd'hui, tous les petits hydro électriciens se font lamener par la puissance de l'État, de la DDTM, qui chaque fois que vous voulez activer un droit d'eau, même si ce n'est que pour une petite turbine à 15 ou 20 kW, eh bien vous voyez arriver trois pages, avec environ 60 items de la DDTM. Imaginez le propriétaire privé, il replie le dossier ! Rentrer dans I-ENER je veux bien mais rentre dans ces conditions : un homme/une voix, cela me paraît risqué. On viendra chercher la Communauté d'Agglomération- puisqu'on sera plus gros contributeur-, pour la garantie de l'emprunt. Je pense que l'on ne prend pas la dimension du problème.

Madame Martine BISAUTA :

Je voudrais compléter, parce que la Communauté d'Agglomération s'intéresse aux autres filières d'énergies renouvelables, notamment la structuration de la filière bois énergie, il y a un travail qui est fait par ma direction. Nous avons rencontré les services de l'État et nous avons pris le dossier des hydro électriciens à bras le corps. Pour l'instant nous avons, de la part de l'État, des résistances par rapport aux cours d'eau, à la protection de la remontée des saumons. L'éolien, Benat en a parlé, il sait très bien que ce qui a été opposé, c'était le passage des hélicoptères de l'armée. Nous allons reprendre le projet.

Je ne peux pas laisser dire que l'on ne s'intéresse qu'au photovoltaïque. Nous nous intéressons à tout, parce que le but, c'est bien un mix énergétique. Aucune énergie ne réglera entièrement le problème de nos approvisionnements. En deux ans, avec un ingénieur arrivé depuis trois mois, je pense que la direction a porté avec force compétences l'ensemble de ces dossiers.

Monsieur Francis GONZALEZ :

Le sujet est effectivement très important et délicat. Je rejoindrais un petit peu Michel Etchebest d'abord, parce qu'il s'agit - d'après ce que je crois lire - de sociétés anonymes ou de sociétés par actions simplifiées, c'est-à-dire des sociétés commerciales de droit privé ; et normalement, un actionnaire = un actionnaire, dans la gouvernance et dans la responsabilité. Comme il s'agit d'une société existante, je ne suis pas convaincu que ce soit une bonne idée de s'inscrire au capital, tel que je viens de l'entendre. Mais au-delà de cela, demain il se pourrait que l'on fasse appel à candidatures, sur le secteur concurrentiel de sociétés qui travaillent sur le même sujet. A ce moment-là, je ne vois pas comment on pourra se porter candidat, il y aura conflit d'intérêts automatiquement. Ou alors on fait une SEM. À ce moment-là, on s'inscrit dans la démarche, mais nous avons la maîtrise de l'outil.

Monsieur Arnaud FONTAINE :

Je remercie Monsieur Etchebest et Monsieur Gonzalez par rapport à ces précisions juridiques, fiscales ou économiques, qui sont quand même assez importantes, au moment de prendre cette délibération. Je voulais juste dire aussi que nous allons voter en deux délibérations 300 000 euros. Un petit clin d'œil, c'est ce que prend en charge le budget général par rapport à quelque chose qui est largement et autant d'intérêt général que cette histoire d'énergie et de transition énergétique : je veux parler de la qualité de l'eau. Si on peut d'un côté, pourquoi ne pas le faire de l'autre ? Et pour finir, pour répondre à Monsieur Poulou avec un petit clin d'œil, pour le passage des palombes, c'est quelque chose qui m'est très cher, certains le savent bien évidemment. Mais au-delà de cela, au-delà de la palombe et du fait que c'est culturellement quelque chose d'important dans notre Pays basque, il faut rappeler aussi qu'à l'heure où on voudrait développer de l'énergie éolienne, ce n'est pas seulement un impact sur les passages de palombes, nous sommes dans un couloir, dans l'entonnoir du couloir migratoire, pour l'ensemble des espèces. Donc ce n'est pas neutre, ce n'est pas anodin et ce n'est peut-être pas forcément le bon mode à développer chez nous.

Monsieur Jean-Claude IRIART :

Je voulais simplement indiquer que j'allais voter cette délibération. J'ai bien entendu l'argumentaire de Michel Etchebest. En même temps, j'avais envie de rappeler ici que la

démarche institutionnelle a aussi pour vocation d'aider les démarches citoyennes. Et là, on est vraiment sur une thématique ou des initiatives qui sont issues de la société civile, mais qui ont pris de l'avance sur le système institutionnel. Je pense qu'à ce stade de l'organisation du dispositif et de la sensibilisation des différents acteurs du territoire, notre rôle est aussi d'accompagner cette démarche-là. Faisons attention de positionner aussi l'intervention des institutions, en complément des initiatives citoyennes et ne pas vouloir systématiquement, sur chaque objet où effectivement une initiative peut venir, vouloir immédiatement la piloter, je pense qu'il y a des phasages qui sont importants. Il y a des moments dans l'Histoire, où l'institution se doit de prendre en charge une politique et de la mener. Mais il y a aussi des moments dans l'Histoire, où il est important d'aider l'initiative citoyenne à se structurer, les deux ne sont pas antinomiques. A ce stade de la réflexion concernant cette thématique des énergies renouvelables, je trouve que la CAPB est bien positionnée. Cela ne nous empêche pas, effectivement, de se positionner sur une démarche plus ambitieuse et qui visera demain à mettre la CAPB au cœur peut-être de la structuration de toute une filière, merci.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

On voit bien que ce n'est pas très facile de faire avancer ces projets et si le législateur, dans la loi TECV, est venu ajouter au code de l'énergie, une disposition pour permettre effectivement la création de ces sociétés civiles de production d'énergies renouvelables et s'il est dit aussi que les communes et les groupements de communes - que nous sommes - peuvent par délibération rentrer dans le capital de ces sociétés anonymes, c'est peut-être aussi qu'on a dû considérer - en tout cas chez le législateur, qu'il y avait un certain intérêt aussi à voir des initiatives citoyennes intervenir. Ce n'est pas parce que ces initiatives citoyennes finissent par prendre la forme d'une société commerciale, qu'il faut penser nécessairement que cela devient négatif. J'avoue que je ne comprends pas tous les arguments qui ont été développés - je les respecte, bien évidemment -, mais je ne m'y retrouve pas vraiment.

Madame Martine BISAUTA :

Je regrette de ne pas avoir été sollicitée avant, il y aurait eu de multiples façons de le faire. Mais effectivement, ces sociétés de production d'énergies renouvelables, c'est une nouvelle forme qu'a amenée la dernière loi sur l'énergie, pour permettre justement - puisque tous les territoires se dirigent vers une plus grande autonomie énergétique - pour permettre aux collectivités d'aider un certain nombre d'initiatives citoyennes et je rejoins une grande partie des propos de Jean-Claude Hiriart. Je crois que si l'on doit tout faire en régie, il va falloir revoir nos budgets, il va falloir revoir aussi le nombre d'agents dans cette collectivité et il y a beaucoup de choses qui ne sont pas au cœur de nos métiers. Je ne sais pas si c'est nous qui devons gérer l'ensemble des initiatives d'énergies renouvelables, qui pourront éclore sur ce territoire ou accompagner ou aider des personnes qui le font ; en plus, dans des structures qui sont des structures à but non lucratif et où tout est réinvesti, ce sont de nouvelles formes. C'est sûr que l'on est dans la nouveauté. En tout cas aujourd'hui, si on doit simplement s'organiser pour le faire, la première éolienne qui tournera ou le premier photovoltaïque, c'est pour dans 10 ans. Je crois que l'on a assez perdu de temps et ce temps nous est compté.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

La délibération est mise aux voix par la voie électronique.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 85 voix

Contre : 52 voix

Abstention : 49

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 6

Contre : 006 ALZURI Emmanuel, 008 ANGLADE Jean-François, 012 ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (139 IBARRA Michel), 034 BIDEGARAY Barthelemy (148 IRIART Alain), 038 BORDES Alexandre, 048 CARPENTIER Vincent (120 GAMOY Roger), 051 CARRICART Pierre, 064

DALLEMANE Michel, 065 DARASPE Daniel (089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa), 067 DAVANT Allande (102 ETCHEBEST Michel), 068 DE CORAL Odile, 074 DEQUEKER Valérie, 088 ELGUE Martin, 089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, 095 ERRECARRET Anicet, 099 ETCHART Jean- Louis, 101 ETCHEBERRY Jean-Jacques, 102 ETCHEBEST Michel, 104 ETCHEMAITE Pierre, 113 EYHARTS Jean-Marie, 114 EYHERABIDE Pierre, 115 FIESCHI Pierre (144 INCHAUSPE Benat), 116 FONTAINE Arnaud, 118 GALANT Jean-Michel (114 EYHERABIDE Pierre), 120 GAMOY Roger, 121 GARICOITZ Robert, 124 GETTEN-PORCHE Claudine, 126 GONZALEZ Francis, 127 LEIZAGOYEN Sylvie, 129 GUILLEMIN Christian, 131 HACALA Germaine (068 DE CORAL Odile), 135 HIALLE Sylvie, 139 IBARRA Michel, 140 IDIART Alphonse, 142 IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, 144 INCHAUSPE Benat, 148 IRIART Alain, 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 165 LACOSTE Xavier, 166 LAFITE Guy, 175 LARRODE Jean-Pascal (038 BORDES Alexandre), 176 BURRE-CASSOU Marie-Pierre, 184 LOUGAROT Bernard, 197 NEGUELOUART Pascal, 208 POULOU Guy, 209 POYDESSUS Jean-Louis, 215 SAN PEDRO Jean, 218 SECALOT Michel, 226 UHART Michel, 227 URRUTIAGUER Sauveur, 228 UTHURRALT Dominique, 230 VEUNAC Jacques.

Abstention : 001 ABBADIE Arnaud , 004 ALCUGARAT Christian (112 ANES Pascale), 005 ALDACOURROU Michel, 007 ANCHORDOQUY Jean-Michel (080 DUBOIS Alain), 014 ARROSSAGARAY Pierre, 018 BARETS Claude, 023 BEHOTEGUY Maider, 025 BERARD Marc, 031 BICAIN Jean-Michel, 032 BIDART Jean-Paul, 036 BLEUZE Anthony, 037 BONZOM Jean-Marc, 050 CARRICABURU Jean, 055 CASTAIGNEDE Jocelyne (075 DESTIZON Patrick), 063 DAGORRET François, 071 DELGUE Jean-Pierre, 072 DELGUE Lucien, 073 HARISPE Bertrand (094 ERNAGA Michel), 075 DESTIZON Patrick, 077 DONAPETRY Jean-Michel, 080 DUBOIS Alain, 082 IRIGOYEN Jean-François, 086 PEYROUTAS Maitena, 094 ERNAGA Michel, 098 ESPIAUBE Marie-José, 110 ETCHEVERRY Michel (077 DONAPETRY Jean-Michel), 111 ETCHEBER Pierre, 112 ANES Pascale, 130 GUILLEMOTONIA Pierre, 145 INCHAUSPE Henry (210 POYDESSUS Philippe), 146 IPUTCHA Jean- Marie, 162 KEHRIG COTTENCON Chantal, 171 LARRABURU Antton, 172 LARRALDE André, 173 LARRAMENDY Jules, 177 LASSERRE Marie (029 BERTHET André), 178 LASSERRE-DAVID Florence (230 VEUNAC Jacques), 179 LATAILLADE Robert, 198 NEYS Philippe (220 SOROSTE Michel), 199 NOUSBAUM Pierre-Marie (082 IRIGOYEN Jean-François), 200 OCAFRAIN Gilbert, 204 ONDARS Yves, 207 PONS Yves, 210 POYDESSUS Philippe, 214 SAINT ESTEVEN Marc, 220 SOROSTE Michel, 223 THICOIPE Michel, 225 UGALDE Yves, 229 VERNASSIERE Marie-Pierre.

Ne prend pas part au vote : 083 DURRUTY Sylvie, 096 ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe (083 DURRUTY Sylvie).

Non votants : 027 BERLAN Simone (025 BERARD Marc), 029 BERTHET André, 043 BUSSIRON Jean-Yves, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 076 DEVEZE Christian (169 LAMERENS Jean-Michel), 232 VILLENEUVE Arnaud.

**OJ N°30 - PARTENARIATS CULTURELS.**  
**APPEL A PROJETS EURORÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - EUSKADI – NAVARRE.**  
**DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE "KARRIKAN 4".**

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°31 - PARTENARIATS CULTURELS.**  
**TROISIÈME APPEL A PROJETS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE COOPÉRATION**  
**TERRITORIALE ESPAGNE FRANCE ANDORRE (POCTEFA). DÉPÔT DU DOSSIER DE**  
**CANDIDATURE « TRAVESIA ».**

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°32 - PARTENARIATS CULTURELS.  
FABRIQUE HAMEKA. SUBVENTIONS D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE AU PROFIT DE  
DIVERSES COMPAGNIES.**

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°33 - PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE.  
SUBVENTION ANNUELLE 2019 A L'ASSOCIATION HATS BERRI GESTIONNAIRE  
D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS.**

Rapporteur : Monsieur Beñat CACHENAUT

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°34 - TOURISME. BUDGET PRIMITIF 2019 DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME PAYS  
BASQUE.**

Rapporteur : Monsieur Michel VEUNAC

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°35 - TOURISME. SUBVENTIONS 2019 A L'OFFICE DE TOURISME  
COMMUNAUTAIRE PAYS BASQUE ET A L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE  
DE BAYONNE A PÉRIMÈTRE COMMUNAL.**

Rapporteur : Monsieur Michel VEUNAC

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 3  
CASTEL Sophie, DURRUTY Sylvie, OLÇOMENDY Daniel.

**OJ N°36 - TOURISME. APPEL A PROJETS RÉGIONAL "NOUVELLE ORGANISATION DES  
TERRITOIRES TOURISTIQUES". DOSSIER DE CANDIDATURE.**

Rapporteur : Monsieur Michel VEUNAC

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°37 - TOURISME. DISSOLUTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME  
COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE SAINT-JEAN-DE-LUZ. DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE.**

Rapporteur : Monsieur Daniel OLÇOMENDY

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°38 - GESTION INTEGEE DU CYCLE DE L'EAU.  
EAU ET ASSAINISSEMENT. ÉVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT SECTEUR 1 SUD PAYS BASQUE.**

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention : 1  
DOYHENART Jean-Jacques.

**OJ N°39 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
PLANIFICATION. COMMUNE DE LOUHOSSOA - APPROBATION DE LA RÉVISION DU  
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Monsieur Gilbert DUPUY :

Louhossoa est une petite commune encore agricole, mais avec une pression immobilière assez importante, et des secteurs environnementaux remarquables (trois zones Natura 2000). L'urbanisation se concentre autour du bourg qui est bien organisé avec sa place en fronton et son église, en évitant le mitage. Les nouvelles zones constructibles seront équipées en assainissement collectif. C'était un souhait politique. Le projet de révision de ce PLU entend apporter du dynamisme sur la commune, avec une ouverture à l'urbanisation sur dix ans, et des prévisions d'équipements pour pouvoir accueillir de nouvelles familles. Dès l'année prochaine, un projet de logements sociaux, avec dix logements en accession à la propriété et huit logements en locatif, sera engagé sur un terrain communal par un bailleur social.

Nous avons des zones naturelles qui sont importantes au Pays Basque, des zones Natura 2000, avec des sièges d'exploitations agricoles. Nous allons peut-être avoir des difficultés sur des changements de destination pour des producteurs agricoles. La Communauté d'Agglomération a pris des compétences en matière d'alimentation, de production locale. Il sera parfois difficile d'avoir des permis de maraîchage sur ces zones-là. Nous avons mis une clause à ce sujet dans le règlement pour permettre ces projets.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

C'est un vrai sujet, parce qu'il s'agit d'une commune où il y a beaucoup d'espaces naturels, d'espaces agricoles. Certes, les contraintes liées au code de l'environnement ne permettent pas parfois à l'activité agricole, et maraîchère en l'occurrence, de pouvoir se déployer. La question a été bien posée ; et comme nous avons la responsabilité de la gouvernance alimentaire et la politique agricole, nous avons une entrée qui nous permet effectivement d'être légitimes sur le sujet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°40 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
PLANIFICATION. COMMUNE DE ESPES-UNDUREIN - APPROBATION DE LA RÉVISION  
ALLÉGÉE N°1 AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Monsieur Michel IBARRA :

Espès-Undurein est une petite commune de Soule, 520 habitants. Nous avons décidé de nous doter d'un document d'urbanisme, un PLU, qui a été approuvé en 2015. Aujourd'hui, c'est le développement économique qui pose question. Une entreprise familiale d'une quinzaine de salariés portée par une jeune chef d'entreprise de 35 ans, cherche à se développer. Elle a besoin d'un terrain qui permettrait d'augmenter sa capacité de production, et en même temps d'améliorer les conditions de travail de ses employés. Son bâtiment actuel est enclavé entre la route départementale et le gave, le Saison. Une extension n'est possible que sur un terrain latéral. Je vous demande d'approuver cette modification, et je vous remercie d'avance pour cette entreprise qui ne demande qu'à s'agrandir.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°41 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
PLANIFICATION. COMMUNE DE OSTABAT-ASME - APPROBATION DE LA CARTE  
COMMUNALE.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°42 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
PLANIFICATION. COMMUNE D'AINHOA - ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET  
BILAN DE LA CONCERTATION.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°43 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
ACTION FONCIERE. COMMUNE DE MENDIONDE - CRÉATION DE LA ZONE  
D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ LEKORNE 2.**

Rapporteur : Roland HIRIGOYEN

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°44 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
ACTION FONCIERE. COMMUNE DE LOUHOSSOA - INSTAURATION DU DROIT DE  
PRÉEMPTION URBAIN.**

Rapporteur : Roland HIRIGOYEN

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°45 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
ACTION FONCIERE. COMMUNE DE ESPES-UNDUREIN - REDÉFINITION DU PÉRIMÈTRE  
DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.**

Rapporteur : Roland HIRIGOYEN

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°46 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
PAYSAGES ET PATRIMOINES ARCHITECTURAUX ET URBAINS. COMMUNE DE  
LOUHOSSOA - ACCORD SUR LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE L'EGLISE  
NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION.**

Rapporteur : Pascal JOCOU

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY remercie ses collègues et lève la séance à 13 heures 50.

---

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, aux prochains numéros du fascicule du recueil des délibérations prises par le Conseil.

Compte rendu affiché le 19 avril 2019

Le secrétaire de séance

André LARRALDE